

Réunion du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg

du vendredi 20 novembre 2020 à 9 heures en salle des Conseils du Centre administratif et en visioconférence

Convoqué par courrier en date du 13 novembre 2020

Compte-rendu sommaire

Service des assemblées

Jeanine BUCHI

Direction Conseil, performance et affaires juridiques

1 Modalités techniques de la tenue du Conseil.

Il est demandé au Conseil d'approuver les conditions techniques d'organisation du conseil de l'Eurométropole à distance, et plus particulièrement les conditions en ce qu'elles concernent :

- l'identification des membres de l'assemblée participants au conseil,
- la tenue des débats,
- l'organisation des scrutins.

Adopté

2 Rapport d'activité du Conseil de développement de l'Eurométropole de Strasbourg 2019-2020.

Il est demandé au Conseil de prendre acte de la tenue du débat sur le rapport d'activité du Conseil de développement de l'Eurométropole de Strasbourg 2019-2020.

Prend acte

Participation citoyenne et débat public à l'échelle eurométropolitaine : débat sur les conditions et modalités d'association de la population à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques de l'Eurométropole.

Il est demandé au Conseil de prendre acte de la tenue du débat sur les conditions et modalités d'association de la population à la conception, à la mise en œuvre ou à l'évaluation des politiques de l'Eurométropole.

Il est également demandé au Conseil d'approuver le lancement d'une démarche de participation citoyenne et de débat public eurométropolitains notamment en articulation avec le Conseil de développement de l'Eurométropole.

Prend acte

4 Débat autour d'un pacte de gouvernance de l'Eurométropole de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil de prendre acte de la tenue d'un débat sur le pacte de gouvernance.

Il est également demandé au Conseil de décider l'élaboration d'un pacte de gouvernance qui sera soumis pour avis aux conseils municipaux des communes membres.

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à prendre toute mesure d'exécution de la délibération.

- 5 Fonctionnement du conseil de l'Eurométropole de Strasbourg :
 - modification du règlement intérieur du conseil de l'Eurométropole,
 - adoption d'une charte de déontologie.

Il est demandé au Conseil d'approuver le règlement intérieur tel qu'exposé dans le document.

Adopté

Il est aussi demandé au Conseil d'adopter la charte de déontologie.

Adopté

6 Désignation d'un-e déontologue.

Il est demandé au Conseil, après avoir auditionné le candidat, par vote à la majorité d'au moins trois cinquième des voix, de désigner M. MESTRE par 80 voix 95 sur votants aux fonctions de déontologue du conseil de l'Eurométropole de Strasbourg. Le mandat de M. MESTRE s'achèvera dans un délai de trois mois au plus tard après le renouvellement de l'assemblée délibérante.

Adopté

7 23 Projets pour le réseau cyclable sur l'Eurométropole de Strasbourg : L'Appel à projet vélo.

Il est demandé au Conseil d'autoriser la Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg, ou son.sa représentant.e, à signer avec l'État la convention d'obtention des subventions, et tout autre document nécessaire à l'obtention de ces subventions.

Il est également demandé au Conseil de valider la convention.

Adopté

FINANCES, CONTRÔLE DE GESTION, ADMINISTRATION ET RESSOURCES

8 Décision modificative N°1 2020 du budget de l'Eurométropole de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil:

A) d'arrêter, par chapitre, la décision modificative n°1 pour l'exercice 2020 du budget principal de l'Eurométropole de Strasbourg tel que figurant au document budgétaire, aux sommes suivantes :

I. EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>Dépenses</u>

<u>Chapitre</u>	Libellé chapitre	
011	Charges à caractère général	-3 296 942,44 €
014	Atténuation de produits	-88 729,00 €
023	Virement à la section d'investissement	13 500 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	800 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	-6 154 328,56 €
66	Charges financières	-1 020 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	660 000,00 €

4 400 000,00 €

Recettes

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
013	Atténuations de charges	255 334,11 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 261 672,38 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	-538 846,00 €
731	Fiscalité locale	-1 400 000,00 €
74	Dotations et participations	138 010,14 €
75	Autres produits de gestion courante	-383 145,23 €
76	Produits financiers	8 828,50 €
77	Produits exceptionnels	58 146,10 €

4 400 000,00 €

II. EN SECTION D'INVESTISSEMENT

1. CREDITS DE PAIEMENT

<u>Dépenses</u>

Chapitre	Libellé chapitre	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 261 672,38 €
041	Opérations patrimoniales	1 415 946,92 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	-460 000,00 €
13	Subventions d'investissement	1 569 547,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	-3 100 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	-1 365 236,40 €

204	Subventions d'équipement versées	-6 914 887,50 €
21	Immobilisations corporelles	-6 622 866,33 €
23	Immobilisations en cours	-16 600 566,17 €
26	Créances et participations rattachées à des participations	2 250 000,00 €
27	Autres immobilisations financières	-737 978,00 €
4541113	Déviations de réseaux - Extension tram E Robertsau	-43 431,90 €
4541116	Compte de tiers - Aménagements de voirie	85 000,00 €
4541119	Tram Koennigshoffen - déviation de réseaux	40 000,00 €
4541122	Restauration cours d'eau&zones humides-Rétabt continuité éco	-427 200,00 €
458114	PAPS-PCPI	-2 500 000,00 €
458122	Démolition pour aménagement de la rue du Péage	-150 000,00 €

-27 300 000,00 €

Recettes

<u>Chapitre</u>	Libellé chapitre	
021	Virement de la section de fonctionnement	13 500 000,00 €
024	Produit des cessions d'immobilisations	-3 433 038,56 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	800 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	1 415 946,92 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 282 044,76 €
13	Subventions d'investissement	3 534 783,72 €
16	Emprunts et dettes assimilées	-45 314 983,93 €
204	Subventions d'équipement versées	2 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	91 785,18 €
23	Immobilisations en cours	391 811,79 €
27	Autres immobilisations financières	1 438 272,48 €
4541208	BHNS - Déviations de réseaux	-580 000,00 €
4541216	Compte de tiers - Aménagements de voirie	85 000,00 €
4541219	Tram Koennigshoffen - déviation de réseaux	-59 419,77 €
4541222	Restauration cours d'eau&zones humides-Rétabt continuité éco	23 000,00 €
458214	PAPS-PCPI	-273 113,55 €
458222	Démolition pour aménagement de la rue du Péage	-204 089,04 €

-27 300 000,00 €

2. AUTORISATIONS DE PROGRAMME

En dépenses 2 464 594 366,97 € En recettes 492 759 021,96 €

- B) d'approuver, en conséquence des modifications ci-dessus, la révision des autorisations de programme telle que figurant au document budgétaire,
- C) d'approuver l'opération budgétaire réelle suivante sur le budget principal :
- 1) la correction de la nature comptable de mandats imputés en 2315 au lieu de 21838 qui entraîne les écriture suivantes :

Débit 21838 – autre matériel informatique pour 386 393,28€

Crédit 2315 – immobilisations en cours - Installations matériel et outillage techniques pour 386 393,28€

d'approuver l'opération d'ordre non budgétaire suivante sur le budget principal :

2) le rattrapage de ces amortissements

Débit 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés pour 386 393,28€ Crédit 281838 Amortissements des immobilisations corporelles - Autre matériel informatique pour 386 393,28€

N° de bien 🖳	Coriolis	à corriger	mandats
70668	2315	27 031,92	2014-16905-1
71307	2315	19 306,80	2014-24454-1
71384	2315	12 889,20	2014-25230-1
72939	2315	6 451,20	2014-38230-1
74342	2315	7 543,20	2015-53-1
78501	2315	313 170,96	2015-33749-1
		386 393,28	

- D) d'approuver les écritures budgétaires suivantes : correction de deux annuités d'amortissement passées sur le budget principal au lieu du budget annexe des transports collectifs, ce qui entraîne les écritures suivantes :
- Sur le budget principal :

Débit : 280422 amortissements des subventions d'équipement aux personnes de droit privé - bâtiments et installations pour 2 261 672,38€

Crédit : 7811 Reprises sur amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles pour 2 261 672,38€

• Sur le budget annexe des transports collectifs :

Débit : 6811 dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles pour 2 261 672,38€

Crédit : 280421 amortissements des subventions d'équipement aux personnes de droit privé - biens mobiliers, matériel et études sur le budget transport pour 2 261 672,38€

E) d'arrêter, par chapitre, la décision modificative n°1 pour l'exercice 2020 du budget annexe de l'eau, tel que figurant au document budgétaire, aux sommes suivantes :

I. EN SECTION D'EXPLOITATION

<u>Dépenses</u>

Chapitre Libellé chapitre

011	Charges à caractère général	250 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	-250 000,00 €

0,00€

II. EN SECTION D'INVESTISSEMENT

CREDITS DE PAIEMENT

<u>Dépenses</u>

Chapitre Libellé chapitre

21	Immobilisations corporelles	-439 000,00 €
23	Immobilisations en cours	-861 000,00 €

-1 300 000,00€

Recettes

Chapitre Libellé chapitre

021	Virement de la section d'exploitation	-250 000,00 €
13	Subventions d'investissement	-1 050 000,00 €

-1 300 000,00€

2. AUTORISATIONS DE PROGRAMME

En dépenses 169 303 440,07 € En recettes 25 320 155,77 €

- D) d'approuver, en conséquence des modifications ci-dessus, la révision des autorisations de programme telle que figurant au document budgétaire,
- E) d'arrêter, par chapitre, la décision modificative n°1 pour l'exercice 2020 du budget annexe de l'assainissement, tel que figurant au document budgétaire, aux sommes suivantes :

I. EN SECTION D'EXPLOITATION

<u>Dépenses</u>

Chapitre Libellé chapitre

		150 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	-20 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	20 000,00 €
022	Dépenses imprévues	-20 000,00 €
011	Charges à caractère général	170 000,00 €

Recettes

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
70	Vente de prod. fab. prest. serv. marchandises	115 000,00 €
77	Produits exceptionnels	35 000,00 €
		150 000,00 €

II. EN SECTION D'INVESTISSEMENT

1. CREDITS DE PAIEMENT

<u>Dépenses</u>

Chapitre	Libellé chapitre	
21	Immobilisations corporelles	70 000,00 €
23	Immobilisations en cours	330 000,00 €
		400 000.00 €

Recettes

Chapitre	<u>Libellé chapitre</u>	
10	Dotations, fonds divers et réserves	314 170,48 €
13	Subventions d'investissement	26 909,52 €
27	Autres immobilisations financières	58 920,00 €

400 000,00 €

2. AUTORISATIONS DE PROGRAMME

En dépenses	273 357 586,68 €
En recettes	43 220 913,70 €

- F) d'approuver, en conséquence des modifications ci-dessus, la révision des autorisations de programme telle que figurant au document budgétaire,
- G) d'arrêter, par chapitre, la décision modificative n°1 pour l'exercice 2020 du budget annexe des zones d'aménagement immobilier, tel que figurant au document

budgétaire, aux sommes suivantes :

I. EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>Dépenses</u>

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-110 000,00 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	-110 000,00 €
		-220 000 00 €

Recettes

Chapitre	Libellé chapitre	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-110 000,00 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	-110 000,00 €
		-220 000 00 €

II. EN SECTION D'INVESTISSEMENT

1. CREDITS DE PAIEMENT

<u>Dépenses</u>

Chapitre	Libellé chapitre	
010	Stocks	-110 000,00€
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-110 000,00 €
		-220 000,00 €

Recettes

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-110 000,00€
16	Emprunts et dettes assimilées	-110 000,00 €
		-220 000 00 €

2. AUTORISATIONS DE PROGRAMME

En dépenses	74 178 605,70 €
En recettes	12 156 496,35 €

H) d'approuver, en conséquence des modifications ci-dessus, la révision des autorisations de programme telle que figurant au document budgétaire,

I) d'arrêter, par chapitre, la décision modificative n°1 pour l'exercice 2020 du budget annexe des transports collectifs, tel que figurant au document budgétaire, aux sommes suivantes :

I. EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>Dépenses</u>

<u>Chapitre</u>	Libellé chapitre	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 300 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	-9 900 000,00 €
		-7 600 000.00 €

Recettes

Chapitre	<u>Libellé chapitre</u>	
77	Produits exceptionnels	25 916,00 €
74	Dotations et participations	-25 916,00 €
75	Autres produits de gestion courante	-7 600 000,00 €

-7 600 000,00 €

II. EN SECTION D'INVESTISSEMENT

CREDITS DE PAIEMENT

<u>Dépenses</u>

Chapitre	Libellé chapitre	
041	Opérations patrimoniales	20 000,00 €
204	Subventions d'équipement versées	50 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	527 000,00 €
23	Immobilisations en cours	203 000,00 €
		800 000,00 €

Recettes

Chapitre	Libellé chapitre	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 300 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	20 000,00 €
13	Subventions d'investissement	-1 520 000,00 €

800 000,00€

2. AUTORISATIONS DE PROGRAMME

En dépenses	97 492 406,41 €
En recettes	21 809 061,61 €

- J) d'approuver, en conséquence des modifications ci-dessus, la révision des autorisations de programme telle que figurant au document budgétaire,
- K) de fixer à 22 000 000 € la participation du budget principal au budget annexe transports collectifs
- L) d'arrêter, par chapitre, la décision modificative n°1 pour l'exercice 2020 du budget annexe des ordures ménagères, tel que figurant au document budgétaire, aux sommes suivantes :

I. EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitre	<u>Libellé chapitre</u>	
022	Dépenses imprévues	-500,00€
65	Autres charges de gestion courante	500,00€
		0,00€

M) d'informer que les documents budgétaires sont consultables à partir du lien suivant :

https://partage.strasbourg.eu/easyshare/fwd/link=Wg.UW9MiBcr426VAGoANhA

Adopté

9 Adoption du règlement budgétaire et financier de l'Eurométropole de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver le règlement budgétaire et financier.

Adopté

10 Passation d'avenants et attribution de marchés.

Il est demandé au Conseil:

1. Autorisation de signature de marchés publics

- d'autoriser la signature des marchés publics suivants, attribués par la Commission d'appel d'offres :

N° de marché	Objet du marché	Durée du marché	Attributaire	Montant (€ HT)	Date CAO/comité interne
20EMS0148	assimiles	reconductible	SOC ALSAC RECYCLAGE TRIAGE DECHETS IND	Montant mini par période : 200 000 € HT Montant maxi par période : 800 000 € HT	15/10/2020
	déchèteries et sur la	1 an reconductible 3 fois	GRANDIDIER	Sans montant minimum Montant maximum par période : 80 000 € HT	15/10/2020
20EMS0150	déchèteries et sur la	1 an reconductible 3 fois	ALSADIS	Sans montant minimum Montant maximum par période : 60 000 € HT	15/10/2020
20EMS0160	destinés aux presses	1 an reconductible 3 fois	INAPA FRANCE	Montant mini par période : 100 000 € HT Montant maxi par période :	15/10/2020

	offset blanc, papier couché, papier recyclé couché et offset			500 000 € HT	
20EMS0160	offset de	1 an reconductible 3 fois	INAPA FRANCE	Montant mini par période : 5 000 € HT Montant maxi par période : 50 000 € HT	15/10/2020
20EMS0190	de la sécurité routière Lot 1 : MAINTENANCE DU SYSTEME DE GESTION DES CONTROLES D'ACCES DE	la notification	AXIMUM	Montant mini par période : 5 000 € HT Montant maxi par période : 60 000 € HT	29/10/2020
	Gestion du trafic et de la sécurité routière Lot 2 : MAINTENANCE DU MUR D'IMAGES DE	notification	SPIE Industrie et Tertiaire	Montant mini par période : 5 000 € HT Montant maxi par période : 50 000 € HT	29/10/2020
20EMS0190	Gestion du trafic et de la sécurité routière Lot 3 : FOURNITURE D'ARMOIRES DE COMMANDES POUR LES	la notification	FARECO	Montant mini par période : 50 000 € HT Montant maxi par période : 800 000 € HT	29/10/2020
20EMS0192	de la sécurité routière Lot 1 : TRAVAUX DE MODERNISATION, DE MISE AUX NORMES DE LA	la notification	SPIE CityNetworks/CEGELEC	Montant mini par période : 500 000 € HT Montant maxi par période : 4 000 000 € HT	29/10/2020

	DYNAMIQUE, ET DEVELOPPEMENT DES RESEAUX DE COMMUNICATION	3 fois 1 an			
20EMS0192	DE REPARATIONS DUES AUX SINISTRES ET VANDALISMES POUR LA SIGNALISATION	initiale: de la notification au 31/12/2021 puis reconductible 3 fois 1 an		Sans montant mini maxi	29/10/2020
	Prise en charge, transport et traitement des pneus usés collectés en dépôts sauvages sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg	1 an reconductible 3 fois	PRODUNET	Montant mini par période : 10 000 € HT Montant maxi par période : 70 000 € HT	29/10/2020

2. Passation d'avenants

- d'approuver la passation des avenants ;

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à signer et à exécuter les marchés, les avenants et les documents y relatifs.

Adopté

11 Communication concernant la conclusion de marchés de travaux, fournitures et services.

La communication vise à informer le Conseil de l'Eurométropole des marchés de travaux, fournitures et services attribués et notifiés par l'Eurométropole de Strasbourg entre le 1^{er} septembre et le 30 septembre 2020. Elle porte non seulement sur les marchés entrant dans le champ d'application de la délégation donnée à l'exécutif par délibération du 15 juillet 2020, mais également sur tous les autres marchés dont le montant est supérieur ou égal à 4 000 € HT, qu'ils résultent d'une procédure adaptée ou formalisée.

Communiqué

Modalités de refacturation entre l'Eurométropole de Strasbourg et les communes de l'Eurométropole concernant l'acquisition de masques de protection et approbation des tarifs correspondants - printemps 2020

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- la réalisation d'un achat groupé de masques de protection coordonné par l'Eurométropole de Strasbourg et s'inscrivant dans le groupement de commandes permanent,
- le modèle de convention entre l'Eurométropole de Strasbourg et ses communes membres,
- les tarifs.

Il est demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son.sa représentant.e à signer et à exécuter les 33 conventions entre l'Eurométropole de Strasbourg et ses communes membres, selon le modèle de convention.

Adopté

13 Représentation au sein de divers organismes.

Il est demandé au Conseil de désigner :

Commission du patrimoine de l'Eurométropole

M. Marc HOFFSESS (en remplacement de Mme Suzanne BROLLY)

ATMO Grand Est

(1 membre au lieu des trois désignés précédemment)

Mme Françoise SCHAETZEL

Alliance des collectivités pour la qualité de l'Air

Mme Danielle DAMBACH (en remplacement de Mme SCHAETZEL)

CROUS:

Titulaire: Mme Caroline ZORN

Suppléante : Mme Marie Dominique DREYSSE

HEAR

M. Bernard EGLES (en remplacement de Mme IMBS)

ADEUS

M. Benjamin SOULET (en remplacement de M. Marc HOFFSESS)

SEDES

Lucette TISSERAND (en remplacement de M. WERLEN)

CIL (Conférence intercommunale du logement) Salah KOUSSA

Conseil de l'Eurodistrict

Jeanne BARSEGHIAN	Anne MISTLER
Pia IMBS	Cécile DELATTRE
Danielle DAMBACH	Andrée BUCHMANN
Julia DUMAY	Pierre ROTH
Jean-Philippe VETTER	Rebecca BREITMAN
Alain JUND	Caroline ZORN
Françoise SCHAETZEL	Marc HOFFSESS
Doris TERNOY	Bruno BOULALA
Annie KESSOURI	Michèle LECLER
Valentin RABOT	Jean-Louis KIRCHER
Céline GEISSMANN	Pierre OZENNE
René SCHAAL	Jacques BAUR

Mannufacture Lab

M. Pierre ROTH (en remplacement de Mme ZORN)

AMORCE

-titulaire : Mme Fabienne BAAS -suppléant : M. Marc HOFFSESS

-FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies)

M. Thierry SCHAAL

-AVPU (Association des Villes pour la Propreté Urbaine)

M. Jean-Paul PREVE

Adopté

Désignation des membres de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Ce point est reporté

Reporté

15 Emplois.

Il est demandé au Conseil de décider, après avis du CT, des suppressions, créations et transformations d'emplois.

Il est demandé au Conseil d'autoriser le recrutement le cas échéant sur la base de l'art. 3-3-2° sur les emplois listés compte tenu du caractère déterminant des compétences et expériences requises.

Adopté

16 Fixation des indemnités de fonction des membres du Conseil de l'Eurométropole.

Il est demandé au Conseil d'allouer avec effet du 15 juillet 2020, en appliquant en tant que besoin les dispositions relatives à l'écrêtement des fonctions électives :

- 1. à la Présidente, une indemnité mensuelle fixée à 134.70 % du traitement correspondant à l'indice brut terminal de la fonction publique,
- 2. aux vice-présidents-es disposant d'une délégation une indemnité mensuelle fixée à 66,70 % du traitement correspondant à l'indice brut terminal de la fonction publique,
- 3. aux conseillers-ères, une indemnité mensuelle correspondant à 28 % de l'indice de référence,
- 4. aux conseillers-ères délégués-es dans des fonctions supplémentaires à celles mentionnées au point 3 une indemnité mensuelle complémentaire de 490,00 € prélevée sur la différence entre le montant maximal pouvant être alloué à la Présidente et aux Vice-présidents-es et le montant qui leur est effectivement versé.

Le montant des indemnités visées ci-dessus évoluera en fonction de la valeur de l'indice de référence.

Adopté

Demandes en remise gracieuse du régisseur de la régie de recettes "Police du bâtiment" et du régisseur de recettes et d'avances "Gens du Voyage".

Il est demandé au Conseil de décider :

- d'émettre un avis favorable à la demande en remise gracieuse de Mme Danièle PONSARDIN, régisseur de la régie de recettes « Police du Bâtiment », portant sur le montant total du déficit, soit la somme de 26,88 € (vingt-six euros et quatre-vingt-huit cents).
- d'émettre un avis favorable à la demande en remise gracieuse de

Mme Karine RICKERT-LOTZ, régisseur de la régie de recettes et d'avances « Gens du Voyage », portant sur le montant total du déficit, soit la somme de 600 € (six cent euros).

- de prendre en charge ces sommes sur le budget de l'Eurométropole.

Adopté

18 Fixation des indemnités de fonction des membres du Conseil de l'Eurométropole durant la période transitoire.

Il est demandé au Conseil de décider :

d'allouer avec effet du 12 juin 2020 jusqu'au 15 juillet 2020 en appliquant en tant que besoin les dispositions relatives à l'écrêtement des fonctions électives :

- 1. au Président une indemnité mensuelle fixée à 145 % du traitement correspondant à l'indice brut terminal de la fonction publique,
- 2. aux vice-présidents-es disposant d'une délégation une indemnité mensuelle fixée à 68 % du traitement correspondant à l'indice brut terminal de la fonction publique,
- 3. aux conseillers-ères une indemnité mensuelle correspondant à 28 % de l'indice de référence,

Le montant des indemnités visées ci-dessus évoluera en fonction de la valeur de l'indice de référence.

Adopté

19 Attribution d'une subvention du Fonds Social Européen pour l'assistance technique.

Il est demandé au Conseil d'autoriser le projet suivant au titre du Dispositif 6 « Assistance technique » ainsi que le montant de la subvention FSE :

Intitulé du projet	Porteur de projet	Coût total éligible	Montant subvention FSE
Assistance technique FSE	Eurométropole de Strasbourg	98 636,84 €	35 362 € 35,85 %

Il est aussi demandé au Conseil d'accorder la subvention au titre du Fonds social européen de l'Union européenne pour le projet cité ci-dessus, sous réserve de la disponibilité effective des crédits communautaires.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e, à signer les conventions et les éventuels avenants relatifs au projet cité ci-dessus, en sa qualité de représentante de l'organisme intermédiaire gestionnaire de crédits FSE.

20 Conclusion d'accords-cadres relatifs à l'acquisition de fournitures techniques et effets d'habillement éventuellement reconductibles.

Il est demandé au Conseil d'approuver sous réserve de disponibilité des crédits la conclusion de marchés ci-après éventuellement reconductibles.

Objet Control of the	Collectivités	Montant annuel estimatif en euros HT
Fourniture de fioul domestique et de fioul	Eurométropole de Strasbourg	75 000
additivé	Ville de Strasbourg	320 000
	Eurométropole de Strasbourg	185 000
Acquisition de fournitures de bureau et de papier pour imprimantes photocopieurs et service imprimerie reprographie	Ville de Strasbourg	65 000
or the impriment reprograpme	OND	2 000
	Eurométropole de Strasbourg	195 000
Fourniture de matériel électrique	Ville de Strasbourg	85 000
	OND	5 000
Acquisition d'équipement de protection individuel	Eurométropole de Strasbourg	390 000
Acquisition de divers effets d'habillement de travail	Eurométropole de Strasbourg	90 000

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e :

- à lancer les consultations en tant que coordonnateur du groupement de commandes
- ou à passer commande auprès de l'UGAP conformément au Code des marchés publics et à prendre toutes les décisions y relatives,
- à notifier et signer les marchés ou des accords- cadres de l'Eurométropole de Strasbourg et ceux en tant que coordonnateur,
- à exécuter les marchés ou des accords-cadres de l'Eurométropole de Strasbourg

EMPLOI, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RAYONNEMENT MÉTROPOLITAIN

21 Attribution de subventions commerce et artisanat.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- le versement des contributions suivantes :

Union Fédérale des Consommateurs du Bas-Rhin – Que Choisir	4 000 €
Union des Corporations Artisanales 67	10 000 €
Corporation des carrossiers du Bas-Rhin	2 000 €
Corporation des boulangers et environs de Strasbourg	4 000 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à signer la décision d'attribution nécessaire.

Adopté

Fonds de soutien aux acteurs hôteliers et touristiques ainsi qu'aux activités de proximité impactées par la crise.

Il est demandé au Conseil d'approuver le règlement fixant les conditions et modalités de mise en œuvre du dispositif prévoyant une aide au loyer à destination des activités de proximité ayant fait l'objet d'une interdiction d'accueil du public et des établissements de la filière tourisme, hôtellerie, restauration, évènementielle, selon le projet.

Il est également demandé au Conseil d'approuver une dotation de 2 M€ pour le fonds susvisé.

Il est aussi demandé au Conseil d'approuver la création d'une commission ad hoc en charge de l'octroi des aides susvisées conformément à la composition, attributions et modalités fixées dans le projet de règlement tel que présenté sous sa forme amendée.

Il est en outre demandé au Conseil de doter la Présidente ou son-sa représentant-e, pour ce qui le concerne, de tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution de cette décision.

Il est aussi demandé au Conseil de désigner Madame Anne-Marie Jean, vice-présidente, et Monsieur Joël Steffen, conseiller eurométropolitain délégué, pour siéger au sein de la commission eurométropolitaine ad hoc en charge de l'octroi des aides susvisées.

23 Attribution de la subvention à l'ADIRA.

Il est demandé au Conseil d'allouer à l'ADIRA - l'Agence de développement d'Alsace - une subvention de 175 000 € au titre du fonctionnement général de l'association pour l'exercice 2020.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser Monsieur Syamak Agha Babaei, Viceprésident, à signer la convention financière et d'objectifs y afférente, ainsi que les éventuels avenants et tous les actes concourant à l'exécution de la délibération.

Adopté

Fonds Résistance : avenant à la convention de participation.

Il est demandé au Conseil d'approuver le principe d'un versement en cinq tranches à hauteur chacune de 20 % du montant de la participation globale de l'Eurométropole de Strasbourg de 988 178 €.

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser la signature de l'avenant à la convention de participation financière avec la Région Grand Est sur le fonds de Résistance, portant sur les modalités de versement de la participation.

Il est également demandé au Conseil d'approuver les aménagements proposés par la Région Grand Est :

- pour permettre aux petites entreprises et associations d'être accompagnées financièrement au titre d'un besoin de trésorerie couvrant une durée étendue, soit jusqu'au 30 juin 2021 (et dans la limite des plafonds prévus au fonds), avec une date limite de dépôt de dossier au 1er juin 2021;
- élargir le bénéfice de ce fonds aux acteurs économiques du monde agricole.

Il est en outre demandé au Conseil d'autoriser la signature de l'avenant avec la Région Grand Est reprenant les aménagements.

Adopté

Attribution de subventions FSE au titre du programme FSE de l'Eurométropole 2014-2020 et déprogrammation d'opérations.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- le projet suivant au titre du Dispositif 1 ainsi que le montant de la subvention FSE :

Intitulé du projet	Porteur de projet	Coût total éligible	Montant subvention FSE	Montant prévisionnel cofinancements
Grange numérique	CSC du Neuhof	180 662,09 €	60 000 € 33 %	Etat: 60 000 € Eurométropole de Strasbourg: 15 000 €

- le projet suivant au titre du Dispositif 2 ainsi que le montant de la subvention FSE :

Intitulé du projet	Porteur de projet	Coût total éligible	Montant subvention FSE	Montant prévisionnel cofinancements
Animation d'une GPEC partenariale	Eurométropole de Strasbourg	104 400 €	52 200 € 50 %	/

- les projets suivants au titre du Dispositif 3 ainsi que le montant des subventions FSE :

Intitulé du projet	Porteur de projet	Coût total éligible	Critère spécifique d'éligibilité relatif au public cible	Montant subvention FSE	Montant prévisionnel cofinancements
Accompagner au retour à l'emploi les entrepreneurs après la liquidation judiciaire	60 000 Rebonds Grand Est	68 399,53 €	Demandeurs d'emploi	34 199,77 € 50%	Association nationale 60 000 Rebonds: 12 500 € Région Grand Est: 7 400 € Eurométropole de Strasbourg: 5 000 €
Action de mobilisation vers l'emploi : s'appuyer sur les vacations à pourvoir comme outil d'insertion	Ville de Strasbourg	42 600 €	Demandeurs d'emplois	21 300 € 50 %	/

Show pour l'emploi	КАРТА	19 584 €	Jeunes de 16 à 25 ans, déscolarisés et sans emplois	9 784 € 50 %	Eurométropole de Strasbourg: 2 000 € CGET: 7 000 €
-----------------------	-------	----------	---	-----------------	---

- le projet suivant au titre du Dispositif 5 ainsi que le montant de la subvention FSE :

Intitulé du projet	Porteur de projet	Coût total éligible	Montant subvention FSE	Montant prévisionnel cofinancements
French impact: Kaleidoscoop	SCIC Cooproduction	161 672,10 €	79 633,10 € 49,26%	Eurométropole de Strasbourg : 82 039 €
French Impact : KaléidosCOOP au Port du Rhin	Maison de l'Emploi de Strasbourg	151 178,06 €	75 598,22 € 50%	Eurométropole de Strasbourg : 75 579, 84 €

- les déprogrammations proposées.

Il est aussi demandé au Conseil d'accorder les subventions au titre du Fonds social européen de l'Union européenne pour les projets cités ci-dessus, sous réserve de la disponibilité effective des crédits communautaires.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e, à signer les conventions et les éventuels avenants relatifs aux projets cités ci-dessus, en sa qualité de représentante de l'organisme intermédiaire gestionnaire de crédits FSE.

Adopté

26 Soutien aux acteurs de l'emploi et de l'économie sociale et solidaire.

Il est demandé au Conseil d'attribuer la subvention suivante :

France Alsace Active 140 000 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son représentant à signer les décisions d'attribution nécessaires.

27 Attribution de subvention au Forum européen de bioéthique.

Il est demandé au Conseil d'approuver dans le cadre de la politique eurométropolitaine de soutien aux activités étudiantes, universitaires et scientifiques l'attribution des subventions suivantes :

Bénéficiaire subvention	Montant
Forum européen de bioéthique – 11ème édition	90 000 €
Total	90 000 €

Il est demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à signer les conventions et arrêtés y afférent.

Adopté

Attribution de subventions aux lauréats de l'édition 2020 de l'aide structurelle à la filière Image.

Il est demandé au Conseil d'engager les budgets nécessaires au soutien des projets lauréats sélectionnés.

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières y afférentes.

Adopté

29 Attribution de subventions en faveur des activités universitaires et scientifiques : soutien à l'Alliance française Strasbourg Europe : 20 000 €.

Il est demandé au Conseil d'approuver dans le cadre de la politique eurométropolitaine de soutien aux activités universitaires et scientifiques l'attribution des subventions suivantes :

Bénéficiaire subvention	Montant
Alliance française Strasbourg Europe	20 000 €
Total	20 000 €

Il est demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à signer les conventions et arrêtés y afférent.

30 Participation au fonds de prêts d'honneur d'Initiative Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver la participation de l'Eurométropole de Strasbourg au fonds de prêts d'honneur d'Initiative Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à signer la convention financière et les documents y afférents.

Adopté

31 Attribution d'une subvention dans le cadre des relations européennes et internationales.

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement d'une subvention de 500 € à INFOBEST Kehl-Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à signer l'arrêté y afférent.

Adopté

Validation de la convention partenariale INFOBEST Kehl-Strasbourg 2021-2023.

Il est demandé au Conseil d'approuver le projet de convention 2021 - 2023 relatif à l'INFOBEST Kehl-Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'autoriser la Présidente à signer la convention 2021 – 2023 relative à l'INFOBEST Kehl-Strasbourg.

Adopté

Dispositif de soutien des entreprises à l'international - versement des financements du programme Xplore pour l'implantation des entreprises étrangères RDS SAS et Cyfuse Biomedical et l'accélération des entreprises strasbourgeoises Hakisa, Ksilink, CardioRénal et Spartha Medical.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- l'attribution, à ce titre, à la société RDS SAS d'une subvention de fonctionnement de 10 000 € pour lui permettre de mener à bien son projet d'implantation sur l'Eurométropole de Strasbourg,
- l'attribution, à ce titre, à la société CYFUSE BIOMEDICAL d'une subvention de fonctionnement de 10 000 € pour lui permettre de mener à bien l'implantation sur

l'Eurométropole de Strasbourg,

- l'attribution des subventions suivantes dans le cadre d'une aide au développement international à :
- o la société HAKISA une subvention de fonctionnement de 10 000 € pour lui permettre de mener à bien son projet,
- o la société KSILINK une subvention de fonctionnement de 10 000 € pour lui permettre de mener à bien son projet,
- o la société CARDIORENAL d'une subvention de fonctionnement de 10 000 € pour lui permettre de mener à bien son projet,
- o la société SPARTHA MEDICAL d'une subvention de fonctionnement de 10 000 € pour lui permettre de mener à bien son projet ;

Il est demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières.

Adopté

Futur Contrat triennal Strasbourg Capitale Européenne - Conclusion d'accords-cadres avec émission de bons de commandes pour les prestations de transfert de délégations et des parlementaires européens par minibus et autocar.

Conclusion d'une convention de groupement de commandes entre la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver sous réserve de la disponibilité des crédits, la passation des marchés publics sous forme d'accords-cadres à émission de bons de commandes pour les prestations de transfert de délégations par minibus ou autocar pour un montant minimum annuel de 500 € HT et un montant maximum annuel de 10 000 € HT.

Il est demandé au Conseil de conclure une convention de groupement de commandes entre la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg pour le marché public de « Prestations de transfert de délégations par minibus et autocar ».

Il est demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e :

- à signer la convention constitutive de groupement de commandes avec la ville de Strasbourg concernant le marché public de « Prestations de transfert de délégations par minibus et autocar »;
- à exécuter les marchés publics en résultant pour l'Eurométropole de Strasbourg.

URBANISME, HABITAT ET AMÉNAGEMENT, TRANSPORT

Déclassement du domaine public métropolitain d'une emprise foncière sise rue de l'Âge de Bronze à Entzheim.

Il est demandé au Conseil de constater la désaffectation de la partie sud des parcelles cadastrées section 34, numéros 631 (pour une emprise d'environ 3,15 ares), 634 (pour une emprise d'environ 6,30 ares), 703 (pour une emprise d'environ 0,32 are), et l'entièreté de la parcelle cadastrée section 34 numéro 705 (1,97 are) sises rue de l'Age de Bronze à Entzheim.

Il est demandé au Conseil d'approuver le déclassement du domaine public de la partie sud des parcelles cadastrées section 34, numéros 631 (pour une emprise d'environ 3,15 ares), 634 (pour une emprise d'environ 6,30 ares), 703 (pour une emprise d'environ 0,32 are), et l'entièreté de la parcelle cadastrée section 34 numéro 705 (1,97 are) sises rue de l'Age de Bronze à Entzheim.

Il est demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à signer tout acte ou document concourant à la bonne exécution de la délibération.

Adopté

36 Classement de voirie dans le domaine public métropolitain.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

1. Lotissement « La Niederau » à PLOBSHEIM.

- 1.1 le principe d'un classement dans le domaine public de l'Eurométropole de Strasbourg des voies, réseaux et accessoires de voiries, y compris les infrastructures de gaines destinées aux réseaux de communications électroniques, desservant le lotissement « La Niederau » à Plobsheim, tronçons des rues du Rhône, des Sports et de la Niederau ;
- 1.2. la reprise, par l'Eurométropole et à la date de la délibération, de la gestion de ces voies et des réseaux qui en constituent l'accessoire;
- 1.3 les acquisitions à l'euro symbolique à mettre en œuvre par l'Eurométropole de Strasbourg dans le cadre de ce projet, propriété de la Commune de Plobsheim et d'Habitat de l'Ill à savoir, les parcelles de voirie cadastrées comme suit :

Commune de Plobsheim

Propriété de la Commune de Plobsheim

Section 11 n° 707/120 avec 9 ares et 41 centiares

Section 11 n° 709/120 avec 1 are et 16 centiares

Section 11 n° 710/120 avec 6 ares et 63 centiares

Section 11 n° 711/120 avec 76 centiares

Section 11 n° 713/120 avec 16 ares et 50 centiares

Section 11 n° 714/120 avec 1 are et 17 centiares

Section 11 n° 715/120 avec 2 ares et 37 centiares

Section 11 n° 716/120 avec 3 ares et 96 centiares

Section 11 n° 717/120 avec 4 centiares

Section 11 n° 718/120 avec 4 centiares

Section 11 n° 719/120 avec 2 ares et 20 centiares

Section 11 n° 720/120 avec 10 ares et 93 centiares

Section 11 n° 725/120 avec 1 are et 97 centiares

Section 11 n° 728/120 avec 19 centiares

Section 11 n° 794/120 avec 32 centiares

Propriété d' Habitat de l'Ill

Section 11 n° 793/120 avec 6 centiares

telles qu'identifiées sur le plan parcellaire,

étant précisé que les parcelles ainsi acquises intégreront le domaine public de l'Eurométropole de Strasbourg.

2. La voie piétons-cyclistes reliant les rues du Moulin et de la Paix à OBERHAUSBERGEN.

- 2.1. le principe d'un classement dans le domaine public de l'Eurométropole de Strasbourg de la voie et accessoires de voirie, liaison piétons et cyclistes entre les rues de la Paix et du Moulin,
- 2.2. la reprise, par l'Eurométropole de Strasbourg et à la date de la délibération de la gestion de cette voie et accessoires de voirie,
- 2.3. les acquisitions à l'euro symbolique à mettre en œuvre par l'Eurométropole de Strasbourg dans le cadre de ce projet, propriété d'ICADE PROMOTION, à savoir, les parcelles de voirie cadastrées comme suit :

Commune d'Oberhausbergen Section 5 n° 436/17 avec 7 ares et 63 centiares Section 5 n° 437/17 avec 21 centiares

telles qu'identifiées sur le plan parcellaire,

étant précisé que les parcelles ainsi acquises intégreront le domaine public de l'Eurométropole de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à signer les actes d'acquisition à l'euro symbolique pour l'Eurométropole de Strasbourg, de l'ensemble des parcelles visées à la délibération, telles que détaillées ci-dessus, ainsi que tout acte ou document concourant à l'exécution de la délibération.

37 Actes authentiques établis en la forme administrative.

Il est demandé au Conseil de désigner :

Madame Suzanne BROLLY pour représenter l'Eurométropole de Strasbourg comme partie contractante dans les actes authentiques et les baux établis en la forme administrative, en vue de leur publication au Livre Foncier.

Adopté

38 Transactions amiables sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

1) <u>à Mundolsheim</u>:

le paiement de l'indemnité d'un montant de 278,16€ (deux cent soixante-dix-huit euros et seize centimes) et des intérêts de retard d'un montant de 85,65€ (quatre-vingt-cinq euros et soixante-cinq centimes) soit un total de 363,81€ (trois cent soixante-trois euros et quatre-vingt-un centimes) pour l'expropriation de Monsieur Jean-Jacques Mischler, des parcelles cadastrées section 25 n°1223/15 et n°1225/16 rue de Niederhausbergen à Mundolsheim;

2) <u>à Plobsheim</u>:

la vente par l'Eurométropole de Strasbourg au profit de la Société Civile Immobilière JPM IMMO ou toute personne morale qui s'y substituerait avec l'accord de l'Erométropole de Strasbourg de la parcelle cadastrée comme suit :

section 36 numéro 238, lieudit Burgerteile à PLOBSHEIM, d'une contenance de 2 ares et 34 centiares, au prix de 1 200 € l'are, soit un prix global pour la parcelle de 2 808 € (taxes et frais, éventuellement dus, en sus à la charge de l'acquéreur)

avec obligation pour la SCI JPM IMMO de constituer sur cette parcelle une servitude de passage et d'entretien au profit de l'Eurométropole de Strasbourg :

- Fonds servant : section 36 numéro 238 de 2,34 ares.
- Fonds dominant : section 36 numéro 237 de 2,66 ares.

Cette servitude devra techniquement correspondre à une bande de 5 mètres de large, soit 2,5 mètres de chaque côté de l'axe entre les deux canalisations et permettre de maintenir l'accès aux ouvrages enterrés, canalisations gaines et émergence de réseaux par l'Eurométropole et les sociétés quelle aura mandaté.

L'Eurométropole et ses mandataires seront autorisés à réaliser tous les travaux d'entretien et de réparation de ses réseaux et ouvrages.

Aucune plantation ni aucuns travaux pouvant dégrader, abîmer ou nuire aux canalisations d'eau potable, gaines et ouvrages ne devront être entrepris sans avoir obtenu un accord préalable de l'Eurométropole.

Il est également demandé au Conseil d'autorise la Présidente ou son-sa représentant-e à

signer l'acte de vente à intervenir ou tout document participant à l'exécution de la délibération

Adopté

39 Transactions amiables de voirie sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

1) acquisition par l'Eurométropole de Strasbourg auprès de la SIBAR d'une parcelle sise 31 rue de la Canardière, d'un montant de 19 530 € dans le cadre du réaménagement de la rue de Touraine à Strasbourg Meinau,

parcelle cadastrée provisoirement section EV n° (2)/31 de 1,27 are à détacher de la parcelle cadastrée section EV n° 153/31 de 28,56 ares lieudit « 31, rue de la Canardière » propriété de la Société immobilière du Bas-Rhin pour un prix de 19 530 €, toutes taxes et droits éventuels en sus.

2) à Strasbourg-Neuhof:

le projet d'acquisition par l'Eurométropole de Strasbourg auprès de la Société NEOLIA (ou de toute personne physique ou morale propriétaire substituée dans ses droits et obligations à titre gratuit), d'une emprise foncière de 0,39 are cadastrée comme suit :

Ville de Strasbourg Lieudit Chemin du Schulzenfeld Section IH n° 269/2 d'une contenance cadastrale de 0,39 are

Moyennant un prix à l'are, librement négocié entre les parties, de 12 000 € soit pour une emprise totale de 0,39 are un prix total de 4 680 €. Les frais d'acte et émoluments du notaire seront à la charge exclusive de l'acquéreur.

L'acte contenant vente par la Société NEOLIA pourra être précédé par une promesse de vente ou par un avant-contrat.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser Madame la Présidente ou son-sa représentant-e à signer tous les actes concourants à la bonne exécution de la délibération.

Adopté

40 Plan patrimoine de l'Eurométropole de Strasbourg - Vente d'un bien immobilier sis 30 rue de Belfort à Strasbourg Neudorf.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

La vente du bien immobilier sis 30 rue de Belfort à Strasbourg Neudorf (67100),

Cadastré section DY numéro 350 (2,24 ares),

Au profit de Madame Béatrice GUERLIN, déjà domiciliée 30 rue de Belfort à Strasbourg Neudorf (67100) en qualité de locataire, ou toute personne morale qui se substituerait à elle sous réserve d'un accord écrit de l'Eurométropole de Strasbourg, et dont Madame Béatrice GUERLIN serait associée majoritaire,

Moyennant le prix de 200 000 € (deux cent mille euros), hors frais d'acte, travaux, et taxes diverses éventuelles à la charge de l'acquéreur.

La vente sera assortie des conditions essentielles et déterminantes suivantes :

- l'acquéreur s'interdira de revendre le bien dans un délai de cinq (5) ans à compter de la signature de l'acte de vente sans l'accord préalable de l'Eurométropole de Strasbourg. Cette restriction au droit de disposer sera inscrite au Livre Foncier. Cette obligation sera à la charge du premier acquéreur et de tout sous-acquéreur en cas de revente ultérieure du bien immobilier dans ledit délai.
- l'acquéreur prendra le bien vendu en l'état où il se trouve le jour de l'entrée en jouissance, sans aucune garantie particulière de la part du vendeur pour raison soit de l'état du sol et du sous-sol (à raison de fouilles ou excavations qui auraient pu être pratiquées), de mitoyenneté, d'erreur ou d'omission dans la désignation du bien ou de l'état structurel du bâtiment.

Le vendeur ne garantit pas l'état structurel du bâtiment. L'acquéreur prendra le bien en l'état sous sa seule responsabilité et à ses frais exclusifs sans recours contre le vendeur à cet égard.

- l'acquéreur supportera les servitudes de toute nature pouvant grever le bien.

L'offre d'acquisition a été émise sans condition suspensive, obligeant ainsi l'acquéreur à signer l'acte constatant le transfert de propriété dans un délai maximum de trois (3) mois suivant la notification par courrier recommandé de l'Eurométropole d'une ampliation de la délibération.

Un compromis de vente pourra toutefois être préalablement régularisé au profit de Madame Béatrice GUERLIN, dans un délai de deux (2) mois à compter de la notification par courrier recommandé de l'Eurométropole d'une ampliation de la délibération.

Le compromis de vente sera alors consenti pour une durée de deux mois et prévoira au profit de l'acquéreur une condition suspensive de prêt d'un montant maximum de 200 000 euros. Un dépôt de garantie d'un montant de 10% du prix de vente sera immédiatement versé par l'acquéreur au moment de la signature de l'avant-contrat.

Passé ce délai complémentaire de deux (2) mois sans que le compromis de vente n'ait été réitéré, ou à défaut de compromis de vente, passé le délai de trois (3) mois sans que la vente n'ait été régularisée, le vendeur pourra se délier de ses engagements envers l'acquéreur sans qu'une quelconque indemnité ne soit due à ce dernier au titre de l'ensemble des frais qu'il aura le cas échéant engagés en vue de cette acquisition.

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à signer

tous les actes et documents concourant à la bonne exécution de la délibération.

Adopté

41 Plan patrimoine de l'Eurométropole de Strasbourg - Vente d'un bien immobilier sis 39 route de Hausbergen à Schiltigheim.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

La vente du bien immobilier sis 39 route de Hausbergen à Schiltigheim,

Cadastré S 51 N° 259/36 (4,02 ares) et S 51 N° 261/36 (1,79 are),

Au profit de Madame Bénédicte GANGLOFF et Monsieur Thibaud KRYCHOWSKI, domiciliés 57 rue de la Charmille à Strasbourg (67200), ou toute personne morale qui se substituerait à eux sous réserve d'un accord écrit de l'Eurométropole de Strasbourg, et dont Madame Bénédicte GANGLOFF et Monsieur Thibaud KRYCHOWSKI seraient associés majoritaires

Moyennant le prix de 261 468 € (deux cent soixante et un mille quatre cent soixante-huit euros) net vendeur, hors commission d'intermédiaire, frais d'acte, et taxes diverses éventuelles à la charge de l'acquéreur.

L'offre formulée par l'acquéreur a été émise sous la condition suspensive de l'obtention d'un prêt bancaire. En conséquence, un compromis de vente pourra être régularisé au profit de Mme Bénédicte GANGLOFF et M. Thibaud KRYCHOWSKI, dans un délai de deux (2) mois à compter de la notification par courrier recommandé de l'Eurométropole d'une ampliation de la délibération.

Le compromis de vente sera alors consenti pour une durée de trois mois et prévoira au profit de l'acquéreur une condition suspensive de prêt d'un montant maximum de 381 000 euros.

Au jour de la signature du compromis de vente, un dépôt de garantie correspondant à dix pour cent (10 %) du montant de l'offre sera versé en la comptabilité du notaire chargé de la rédaction de l'acte de vente. Le dépôt de garantie restera acquis à l'Eurométropole pour le cas où la vente ne saurait être réalisée dans les conditions dudit avant-contrat, et ce du fait ou par défaillance de l'acquéreur.

La vente sera enfin assortie des conditions essentielles et déterminantes suivantes :

- l'acquéreur s'interdira de revendre le bien dans un délai de cinq (5) ans à compter de la signature de l'acte de vente sans l'accord préalable de l'Eurométropole de Strasbourg. Cette restriction au droit de disposer sera inscrite au Livre Foncier. Cette obligation sera à la charge du premier acquéreur et de tout sous-acquéreur en cas de revente ultérieure du bien immobilier dans ledit délai.
- l'acquéreur prendra le bien vendu en l'état où il se trouve le jour de l'entrée en jouissance, sans aucune garantie particulière de la part du vendeur pour raison soit de l'état du sol et du sous-sol (à raison de fouilles ou excavations qui auraient pu être

pratiquées), de mitoyenneté, d'erreur ou d'omission dans la désignation du bien ou de l'état structurel du bâtiment.

Le vendeur ne garantit pas l'état structurel du bâtiment. L'acquéreur prendra le bien en l'état sous sa seule responsabilité et à ses frais exclusifs sans recours contre le vendeur à cet égard.

- l'acquéreur supportera les servitudes de toute nature pouvant grever le bien.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à signer tous les actes et documents concourant à la bonne exécution de la délibération.

Adopté

Marché de gestion locative et de valorisation du patrimoine privé de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg et mandat de maîtrise d'ouvrage délégué des travaux sur les propriétés bâties relevant du domaine privé de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg - Convention de groupement de commande entre la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- la convention constitutive du groupement de commandes entre la ville de Strasbourg etl'Eurométropole de Strasbourg, dont la Ville assurera la mission de coordonnateur,
- la gestion locative et valorisation d'une partie du patrimoine privé de la ville de Strasbourg par un prestataire externe pour une durée de 5 ans et 6 mois, soit du 1^{er}juillet 2021 au 31 décembre 2026, pour un montant prévisionnel annuel d'environ 440 000 € TTC,
- la gestion locative et valorisation d'une partie du patrimoine privé de l'Eurométropole par un prestataire externe pour une durée de 5 ans et 6 mois, soit du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2026, pour un montant prévisionnel annuel d'environ 220 000 € TTC,
- la délégation de la maîtrise d'ouvrage à un prestataire externe pour une durée de 5 ans et 6 mois, soit du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2026, pour les travaux et les grosses réparations pour un montant global prévisionnel de 16 000 000 € TTC pour les immeubles ville de Strasbourg, et 4 600 000 € TTC pour les immeubles des legs et fondations, les travaux des immeubles des fondations seront financés par les fonds détenus par chacune d'entre elles, le prestataire étant rémunéré selon un pourcentage du montant des travaux estimé à 150 000 € TTC,
- la délégation de la maîtrise d'ouvrage à un prestataire externe pour une durée de 5 ans et 6 mois, soit du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2026, pour les travaux et les grosses réparations pour un montant global prévisionnel de 3 300 000 € TTC pour les immeubles de l'Eurométropole, le prestataire étant rémunéré selon un pourcentage du montant des travaux estimé à 24 000 € TTC,
- la mise en concurrence de ces prestations en application du Code de la commande publique,

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e :

- à signer la convention de groupement de commandes ;
- à lancer la consultation, à prendre les décisions y relatives, à signer et exécuter les marchés en résultant ainsi que les éventuels avenants et tous autres documents concernant les marchés en phase d'exécution.

Adopté

Taxe d'aménagement : réponse au recours du contrôle de légalité sur la délibération 2019 portant sur l'instauration de 3 nouveaux secteurs de taxe d'aménagement majorée (Blaesheim, Geispolsheim et Souffelweyersheim).

Il est demandé au Conseil de décider :

- de supprimer le secteur de majoration de la taxe d'aménagement inscrit à Souffleweyersheim, route de Brumath par la délibération du 29 novembre 2019 ;
- d'étendre le périmètre du secteur de majoration de la taxe d'aménagement inscrit à Gesipolsheim rue des Artisans par la délibération du 29 novembre 2019 avec une clé de répartition du produit de la taxe : 58 % pour l'Eurométropole de Strasbourg et 42 % pour Geispolsheim, commune d'implantation du projet.

Adopté

Evolution urbaine du secteur Jean Monnet à Eckbolsheim : redéfinition du périmètre de projet et renonciation à la procédure de Zone d'Aménagement Concertée (ZAC).

Il est demandé au Conseil de décider la suppression de la ZAC Jean Monnet conformément à l'article R. 311-12 du Code de l'Urbanisme.

Il est demandé au Conseil de préciser que la délibération fera l'objet conformément aux dispositions en vigueur de toutes les mesures de publicité requises, à savoir notamment : un affichage au siège de l'Eurométropole de Strasbourg durant un mois, une mention dans un journal diffusé dans le département et une publication au recueil des actes administratifs de l'Eurométropole de Strasbourg, et sera exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité.

Il est demandé au Conseil de charger la Présidente ou son-sa représentant-e de la mise en œuvre de toutes procédures requises et de l'exécution de la délibération.

45 Attributions de subventions aux bailleurs sociaux pour des opérations d'offre nouvelle réalisées en droit commun.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- l'octroi des aides directes présentées dans le tableau pour l'accompagnement financier par l'Eurométropole de Strasbourg de la production de logements locatifs sociaux, au bénéfice des opérations réalisées par les bailleurs sociaux telles qu'identifiées dans le tableau;
- les modalités de versement de la subvention :
- o le 1^{er} acompte de 50 % avec la demande de paiement signée par la Direction ou le comptable de l'organisme, la déclaration d'ouverture de chantier (CERFA) ou l'attestation du Maître d'œuvre, le Permis de Construire.
- o le 2^{ème} acompte attestant l'avancement des travaux jusqu'à 80 % avec la demande de paiement signée par la Direction ou le comptable de l'organisme, un état récapitulatif des factures payées justifiant l'avancement des travaux et signé par une personne habilitée.
- o le solde à la clôture du chantier avec demande de paiement signée par la Direction ou le comptable de l'organisme, la déclaration d'achèvement de travaux signée, le plan de financement définitif ainsi que le prix de revient remis à jour signés par la Direction ou le comptable de l'organisme, la certification complète de type Habitat et Environnement Cerqual pour les opérations initiées par la collectivité (maitrise du foncier) et au minimum la labellisation énergétique établie par un organisme agrée pour toute autre opération afin de justifier les marges locales de loyers.

Adopté

46 Programme d'intérêt général (PIG) Habiter l'Eurométropole - attributions de subventions à divers bénéficiaires.

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement de subventions pour un montant total de 25 357 €, au titre du programme d'intérêt général Habiter l'Eurométropole, au bénéfice des demandeurs des dossiers identifiés sur le tableau, pour un total de 19 logements concernés.

Adopté

47 FONDATION VINCENT DE PAUL - Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) - Bureau d'Accès au Logement Saint Charles - Exercice 2020 - Participation financière.

Il est demandé au Conseil d'approuver pour la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale du Bureau d'Aide au Logement Saint Charles à Schiltigheim, le versement à la Fondation Vincent de

Paul d'une subvention de 12 245 € sur le budget 2020.

Adopté

48 NPNRU - Dispositif de financement des programmes habitat.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'octroi des aides directes décrites dans le tableau, soit un total de 207 000 €, pour l'accompagnement financier par l'Eurométropole de Strasbourg du projet de rénovation urbaine porté dans le cadre de la convention partenariale du NPNRU 2019-2024, au bénéfice de deux opérations réalisées par les bailleurs sociaux telles qu'identifiées dans le tableau.

Il est demandé au Conseil de préciser que le montant définitif des aides ainsi accordées, sera ajusté lors du versement du solde, au vu du plan de financement définitif et conformément à la délibération cadre du 27 septembre 2019.

Adopté

Garantie de l'emprunt contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations par le bailleur social OPHEA - Opération à SCHILTIGHEIM - rue des Postiers - opération Vente en l'état future d'achèvement (VEFA) pour 30 logements financés en Prêt locatif à usage social (PLUS).

Il est demandé au Conseil d'approuver :

pour l'opération d'acquisition en Vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) d'un ensemble immobilier composé de 30 logements locatifs sociaux financés en Prêt locatif à usage social (PLUS) située à Schiltigheim – rue des Postiers (anciennement 3 rue du Chêne).

- l'octroi de la garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 3 068 790 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 113134 constitué de trois lignes du Prêt.

Ledit Contrat fait partie intégrante de la délibération.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

L'Eurométropole de Strasbourg s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Il est demandé au Conseil de décider le droit de réservation de 10 % du nombre de logements dont le calcul final se fera sur la base du volume global de logements ayant fait l'objet d'une délibération accordant une garantie d'emprunt de l'Eurométropole de Strasbourg durant l'année 2020.

Cette disposition n'est pas opposable à la Caisse des dépôts et consignations.

Il est demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à signer toute convention avec l'OPH de l'Eurométropole de Strasbourg, OPHEA, en application de la délibération (la convention de réservation de logements locatifs sociaux en contrepartie de la garantie des emprunts n'est pas opposable à la Caisse des dépôts et consignations en cas de mise en jeu de la garantie).

Adopté

Garantie de l'emprunt contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations par le bailleur social OPHEA - Opération à SCHILTIGHEIM - rue des Postiers - opération Vente en l'état future d'achèvement (VEFA) pour 32 logements financés en Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI).

Il est demandé au Conseil d'approuver :

pour l'opération d'acquisition en Vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) d'un ensemble immobilier composé de 32 logements sociaux gérés par l'Association Etage et financés en Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) située à Schiltigheim – rue des Postiers (anciennement 3 rue du Chêne).

- l'octroi de la garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 992 805 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 113696 constitué de trois lignes du Prêt.

Ledit Contrat fait partie intégrante de la délibération.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

L'Eurométropole de Strasbourg s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Il est demandé au Conseil de décider le droit de réservation de 10 % du nombre de logements dont le calcul final se fera sur la base du volume global de logements ayant fait l'objet d'une

délibération accordant une garantie d'emprunt de l'Eurométropole de Strasbourg durant l'année 2020.

Cette disposition n'est pas opposable à la Caisse des dépôts et consignations.

Il est demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à signer toute convention avec l'OPH de l'Eurométropole de Strasbourg, OPHEA, en application de la délibération (la convention de réservation de logements locatifs sociaux en contrepartie de la garantie des emprunts n'est pas opposable à la Caisse des dépôts et consignations en cas de mise en jeu de la garantie).

Adopté

Garantie de l'emprunt contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations par le bailleur social OPHEA - Opération à SCHILTIGHEIM - rue des Postiers - d'un Foyer Jeunes Travailleurs en Vente en l'état future d'achèvement (VEFA) pour 19 logements financés en Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI).

Il est demandé au Conseil d'approuver :

pour l'opération d'acquisition en Vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) d'un ensemble immobilier composé d'un Foyer Jeunes Travailleurs de 19 logements sociaux géré par l'Association Fondation Notre Dame et financés en Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) située à Schiltigheim – rue des Postiers (anciennement 3 rue du Chêne).

- l'octroi de la garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 626 154 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 113697 constitué de deux Lignes du Prêt.

Ledit Contrat fait partie intégrante de la délibération.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

L'Eurométropole de Strasbourg s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Il est aussi demandé au Conseil de décider le droit de réservation de 10 % du nombre de logements dont le calcul final se fera sur la base du volume global de logements ayant fait l'objet d'une délibération accordant une garantie d'emprunt de l'Eurométropole de Strasbourg durant l'année 2020.

Cette disposition n'est pas opposable à la Caisse des dépôts et consignations.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à signer toute convention avec l'OPH de l'Eurométropole de Strasbourg, OPHEA, en application de la délibération (la convention de réservation de logements locatifs sociaux en contrepartie de la garantie des emprunts n'est pas opposable à la Caisse des dépôts et consignations en cas de mise en jeu de la garantie).

Adopté

Programmation du Contrat de Ville : quatrième étape de soutien aux projets pour l'année 2020.

Il est demandé au Conseil d'attribuer au titre de la **Direction de projet Politique de la ville**, les subventions suivantes :

Compagnie 12 :21	1 000 €
Traversée : image et son, geste	
Fédération des œuvres laïques du Bas-Rhin	5 000 €
Permis de construire : projet d'initiation à l'architecture dans les écoles	
Régie des Ecrivains	10,000,0
Agriculture urbaine Quartier des Ecrivains	10 000 €
Théâtre du Potimarron	3 000 €
"Un autre monde est possible !"Théâtre Forum"	

- d'attribuer au titre de la **Direction du Développement Economique et de** l'**Attractivité**, les subventions suivantes :

CSC du Neuhof	5 000 €
La Grange Numérique	
Emmaüs Connect	5 000 €
40 Parcours vers l'autonomie numérique des demandeurs d'emploi	

- d'attribuer au titre du Service Prévention Urbaine, la subvention suivante :

Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville (ORIV)	2 000 €
Etude sociologique : mieux comprendre les territoires de la Ville et de	
l'Eurométropole de Strasbourg	

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et arrêtés y afférents.

Convention relative au pilotage, à l'animation et à la communication du Plan d'Actions de la démarche ' Plan de déplacement des Entreprises du Port de Strasbourg ' (PEPS) pour la période 2020-2021.

Il est demandé au Conseil d'approuver la convention relative au pilotage, à l'animation, et à la communication du Plan d'Actions de la démarche « Plan de déplacements des Entreprises du Port de Strasbourg (PEPS) » pour la période 2020-2021.

Il est demandé au Conseil d'accorder au Port Autonome de Strasbourg, sis 25 rue de la Nuée Bleue à Strasbourg, une subvention de 7 000 € au titre de la signature de la convention relative au pilotage, à l'animation et à la communication du Plan d'Actions de la démarche « Plan de déplacements des Entreprises du Port de Strasbourg (PEPS) » pour la période 2020-2021.

Il est demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à signer la convention et tous documents concourant à l'exécution de la délibération.

Adopté

Accord de l'Eurométropole de Strasbourg pour la souscription des prêts par la Compagnie des Transports strasbourgeois.

Il est demandé au Conseil d'autoriser la CTS à souscrire :

- auprès de BNP PARIBAS un prêt d'un montant total en principal de 24,2 millions d'euros maximum d'une durée de 10 ans, excédant le terme du Contrat de concession, en application dudit contrat et de ses avenants, pour financer l'acquisition de 49 bus électriques;
- auprès de BANQUE POSTALE un prêt d'un montant total en principal de 16 millions d'euros maximum d'une durée de 30 ans, excédant le terme du Contrat de concession, en application dudit contrat et de ses avenants, pour financer les 17 rames de tramway;
- auprès de SOCIETE GENERALE un prêt d'un montant total en principal de 40 millions d'euros maximum d'une durée de 25 ans, excédant le terme du Contrat de concession, en application dudit contrat et de ses avenants, pour financer les 17 rames de tramway;
- auprès de BANQUE POSTALE un prêt d'un montant total en principal de 37,9 millions d'euros maximum d'une durée de 10 ans, excédant le terme du Contrat de concession, en application dudit contrat et de ses avenants, pour refinancer le solde du prêt PPU;

Il est demandé au Conseil de s'engager à ne pas autoriser d'autres sûretés ou droit prioritaire de paiement sur les cessions de créances consenties par la CTS aux Prêteurs, sans préjudice d'autres cessions de créances portant sur des sommes dues au titre du Contrat de concession conclu avec la CTS pour les besoins des financements des projets visés par la délibération.

Il est demandé au Conseil de charger la Présidente, ou son-sa représentant-e, de signer les dits contrats de prêt et tout autre acte, notamment les documents relatifs aux cessions de créances et tout document concourant à la mise en œuvre de la délibération.

Adopté

Garantie d'emprunts pour le financement de 49 bus électriques, 17 rames de tramway et le refinancement d'un prêt PPU.

Il est demandé au Conseil de décider :

- a. pour le financement des 49 bus électriques de se porter garant pour le remboursement de 50 % de l'emprunt que la CTS se propose de contracter auprès de BNP PARIBAS, aux conditions qui suivent :
- Montant du prêt : 24,2 M€ maximum,
- Durée d'amortissement : 10 ans,
- Périodicité des échéances : trimestrielle,
- Index : taux variable,
- Taux de Référence : Eur 3 mois + 0,10 %,
- Amortissement linéaire du capital,
- Commissions de non utilisation et de dédit : néant
- Frais de dossier : néant €
- Couverture de taux adossée au contrat de prêt :
- o Cap de strike 0,00% contre Euribor 3M
- Nominal: 24,2 M€
- o Maturité: 10 ans
- o Prime lissée de 0,31 %
- Garanties
- Caution de l'Eurométropole à hauteur de 50 % du montant du prêt en principal, augmenté dans la même proportion des intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires,
- o Cession de créances professionnelles sur l'indemnité forfaitaire annuelle due par l'Eurométropole à la CTS au titre du Contrat de concession,
- O Cession de créances sur l'indemnité due par l'Eurométropole à la CTS relative à la valeur nette comptable des biens remis à la fin du Contrat de concession.
- b. pour le financement des 17 rames de tramway de se porter garant pour le remboursement de 50 % de l'emprunt que la CTS se propose de contracter auprès de la BANQUE POSTALE, aux conditions qui suivent :
- Montant du prêt : 16 M€ maximum,
- Durée d'amortissement : 30 ans,
- Périodicité des échéances : trimestrielle,
- Index: taux fixe,
- Taux de Référence : 1,075 % (taux indicatif au 31/08)
- Amortissement linéaire du capital,
- Commissions de non utilisation et de dédit : 35 % de la marge applicable
- Frais de dossier : 10 pbs soit 16 000 € maximum
- Garanties

- Caution de l'Eurométropole à hauteur de 50 % du montant du prêt en principal, augmenté dans la même proportion des intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires,
- O Cession de créances professionnelles sur l'indemnité forfaitaire annuelle due par l'Eurométropole à la CTS au titre du Contrat de concession,
- O Cession de créances sur l'indemnité due par l'Eurométropole à la CTS relative à la valeur nette comptable des biens remis à la fin du Contrat de concession.
- c. pour le financement des 17 rames de tramway de se porter garant pour le remboursement de 50 % de l'emprunt que la CTS se propose de contracter auprès de la SOCIETE GENERALE, aux conditions qui suivent :
- Montant du prêt : 40 M€ maximum,
- Durée d'amortissement : 25 ans,
- Périodicité des échéances : trimestrielle,
- Index : taux fixe,
- Taux de Référence 1,13 % (taux indicatif au 31/08)
- Amortissement linéaire du capital,
- Commissions de non utilisation et de dédit : 10 pbs
- Frais de dossier : néant €
- Garanties
- Caution de l'Eurométropole à hauteur de 50 % du montant du prêt en principal, augmenté dans la même proportion des intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires,
- O Cession de créances professionnelles sur l'indemnité forfaitaire annuelle due par l'Eurométropole à la CTS au titre du Contrat de concession,
- O Cession de créances sur l'indemnité due par l'Eurométropole à la CTS relative à la valeur nette comptable des biens remis à la fin du Contrat de concession.
- d. pour le refinancement du prêt PPU de se porter garant pour le remboursement de 50 % de l'emprunt que la CTS se propose de contracter auprès de la BANQUE POSTALE, aux conditions qui suivent :
- Montant du prêt : 37,9 M€ maximum,
- Durée d'amortissement : 10 ans,
- Périodicité des échéances : trimestrielle,
- Index: taux fixe.
- Taux de Référence : 0,58 % (taux indicatif au 31/08)
- Amortissement linéaire du capital,
- Commissions de non utilisation et de dédit : 35 % de la marge applicable
- Frais de dossier : 10 pbs soit 37 900 € maximum
- Garanties
- Caution de l'Eurométropole à hauteur de 50 % du montant du prêt en principal, augmenté dans la même proportion des intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires,
- O Cession de créances professionnelles sur l'indemnité forfaitaire annuelle due par l'Eurométropole à la CTS au titre du Contrat de concession,
- O Cession de créances sur l'indemnité due par l'Eurométropole à la CTS relative à la valeur nette comptable des biens remis à la fin du Contrat de concession.

Les garanties d'emprunt de l'Eurométropole sont accordées pour la durée totale des contrats de prêts BNP Paribas/CTS, Banque Postale/CTS et Société Générale /CTS et jusqu'au

complet remboursement de ceux-ci et portent sur 50 % des sommes de chaque emprunt contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple des prêteurs, la collectivité s'engage au titre des garanties d'emprunt et dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans pouvoir opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Il est aussi demandé au Conseil de s'engager à prendre les mesures budgétaires et fiscales permettant d'assurer le paiement des sommes dues aux prêteurs visés ci-dessus au titre des garanties d'emprunt. Ces engagements demeureront en vigueur pendant toute la durée des prêts jusqu'au paiement de 100 % des sommes dues au titre des conventions de crédit mentionnés ci-dessus.

Il est également demandé au Conseil de s'engager à respecter ses devoirs d'information à l'égard du prêteur, conformément aux contrats de prêt.

Il est en outre demandé au Conseil de charger la Présidente, ou son représentant, à signer les contrats de prêt à titre de garant et de concédant, les garanties, et tout autre document pouvant concourir à la mise en œuvre de la délibération.

Adopté

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET GRANDS SERVICES ENVIRONNEMENTAUX

Prestation de suivi des travaux de sécurisation dans la zone d'emprunt du champ captant en eau potable de Strasbourg-Polygone.

Il est demandé au Conseil d'approuver la passation d'un accord cadre à bons de commande d'une durée ferme de 4 ans, pour l'assistance d'un bureau d'étude dans le cadre du suivi et du contrôle des travaux de sécurisation réalisés sur les sites industriels dans la zone portuaire Port du Rhin Sud, avec un montant minimum de 130 000 € HT et un montant maximum de 315 000 € HT.

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser :

- la Présidente ou son-sa représentant-e à lancer la procédure de consultation, signer et exécuter l'accord-cadre correspondant ainsi que les avenants et tout autre document relatif à cet accord-cadre en phase d'exécution,
- la Présidente ou son-sa représentant-e à solliciter toutes les aides financières.

SERVICES A LA PERSONNE (SPORT, CULTURE, HANDICAP ...) ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS

57 Signature d'une convention d'appui territoriale à la Stratégie Nationale de Prévention et de lutte contre la Pauvreté à l'échelle métropolitaine.

Il est demandé au Conseil d'approuver la convention d'appui territoriale à la stratégie de lutte contre la pauvreté 2020-2022.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à signer cette convention et tout document y afférent.

Adopté

Attribution d'une subvention à l'association régionale spécialisée d'action sociale d'éducation et d'animation - Établissement GALA.

Il est demandé au Conseil d'allouer à l'association ARSEA GALA , une subvention de 35 600 €.

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à signer convention y afférente.

Adopté

59 Attribution de subventions aux associations œuvrant au profit des gens du voyage.

Il est demandé au Conseil d'allouer les subventions suivantes :

Association départementale des franças du Bas-Rhin			
Espace de vie sociale pour la période de septembre à décembre 2020			
Ballade	5 000 €		
Projet d'ateliers d'initiation musicale pour la période d'août à			
décembre 2020			
Conseil départemental des associations familiales laïques du Bas-Rhin			
Animations des espaces de vie sociale sur l'aire d'accueil de Fegersheim			
Total			

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à signer les conventions y afférentes.

60 Contribution de l'Eurométropole au Fonds de solidarité logement.

Il est demandé au Conseil d'allouer à la Caisse d'allocation Familiale, une contribution de 160 000 € destinée au Fonds de solidarité logement.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-a représentant-e à signer la convention y afférente.

Adopté

61 Attribution d'une subvention à l'Observatoire régional de la santé du Grand-Est.

Il est demandé au Conseil d'allouer à l'Observatoire régional de la santé du Grand-Est, une subvention de 20 000 €,

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à signer la convention y afférente.

Adopté

62 Attribution d'une subvention au Mouvement du Nid.

Il est demandé au Conseil d'allouer au Mouvement du Nid, une subvention de 5 500 €.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à signer l'arrêté d'attribution de subvention y afférent.

Adopté

Avenant à la convention financière 2020 avec la Mission Locale pour l'Emploi du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ).

Il est demandé au Conseil d'autoriser la Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg ou son-sa représentante-e à signer l'avenant 2 à la convention financière entre l'Eurométropole de Strasbourg et la Mission locale pour l'Emploi, pour l'année 2020 modifiant les montants à affecter pour les aides aux jeunes : 11 030 € initialement dédié pour l'acquisition d'un logiciel, 12 258,58 € de reliquat 2019 affecté à l'exercice 2020 et l'attribution d'un budget supplémentaire de 31 446 €.

64 Animations de fin d'année 2020.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'allocation, dans le cadre des animations de fin d'année, des subventions suivantes :

L'Ill Rive Gauche	15 000 €	
Office Municipal des Sports, des Arts, des Loisirs et de la Culture d'Eckbolsheim - OMSCAL		
Centre Social et Culturel du Marais	3 000 €	
La Rob.com	4 000 €	
Collectif des Associations du Quartier Ouest de Schiltigheim	1 000 €	
Commune de Niederhausbergen	2 000 €	
Groupe Folklorique les Kochloeffel	1 000 €	
Association Léo Lagrange Centre Est	2 000 €	
Association des Commerçants et Artisans du Neuhof Stockfeld – ACANS		
Commune de Bischheim		
Association des Parents d'Élèves des Écrivains - APEE		
Le Carré d'Or		
Comité des Fêtes de Lampertheim	2 000 €	

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à signer les arrêtés et conventions relatives à ces subventions.

Adopté

Renouvellement de la convention de coopération pour le cinéma et l'image animée 2020-2022 entre l'Etat, le CNC, la Région Grand Est et l'Eurométropole de Strasbourg et son avenant financier 2020.

Il est demandé au Conseil d'approuver le renouvellement de la convention de coopération pour le cinéma et l'image animée cosignée avec l'Etat (Ministère de la Culture et de la Communication - Direction Régionale des Affaires Culturelles), le Centre National du Cinéma et de l'Image Animée et la Région Grand Est, pour la période 2020-2022,

et les dispositions relatives à l'avenant financier 2020 de la convention coopération pour le cinéma et l'image animée cosignée avec l'Etat (Ministère de la Culture et de la Communication - Direction Régionale des Affaires Culturelles), le Centre National du Cinéma et de l'Image Animée et la Région Grand Est.

Il est également demandé au Conseil d'approuver l'apport financier de l'Etat, par le biais du Centre National de la Cinématographie, d'une somme s'établissant à un montant maximum de 280 000 €.

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser Madame la Présidente ou son-sa représentant-e à signer toutes conventions afférentes à ce projet.

Adopté

Contribution financière au GIP ACMISA (Groupement d'Intérêt Public Action culturelle en milieu scolaire d'Alsace) au titre de l'année 2020.

Il est demandé au Conseil d'approuver la modification de la convention portant renouvellement du groupement d'intérêt public action culturelle en milieu scolaire d'Alsace conclue le 15 avril 2019.

Il est demandé au Conseil d'autorise Madame la Présidente ou son-sa représentant-e à signer tout document y afférent.

Adopté

Prolongation jusqu'au 31 décembre 2023 du fonds de soutien à la production cinématographique et audiovisuelle de l'Eurométropole de Strasbourg placé sous l'empire du Règlement général d'exemption par catégorie (RGEC) de la Commission européenne.

Il est demandé au Conseil d'approuver la prolongation jusqu'au 31 décembre 2023 du fonds de soutien à la production cinématographique et audiovisuelle de l'Eurométropole de Strasbourg et son placement sous l'empire du Règlement général d'exemption par catégorie (RGEC) de la Commission européenne n°2020/972 du 2 juillet 2020 modifiant et prolongeant jusqu'au 31 décembre 2023 l'ancien RGEC n°651/2014.

Il est également demandé au Conseil d'approuver la modification des lignes directrices du fonds de soutien relatif à la production cinématographique et audiovisuelle en vigueur du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023.

Adopté

68 Conventions d'occupation du Rhenus Sport et du stade de la Meinau.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- la conclusion d'un avenant de prolongation à la convention d'occupation du domaine public au bénéficie de la SASP SIG Strasbourg, pour la mise à disposition du Rhenus Sport selon les modalités figurant dans le document,
- la conclusion d'une convention d'occupation du domaine public au bénéfice de la SAS Racing Club de Strasbourg Alsace pour la mise à disposition du stade de la Meinau selon les modalités figurant dans le document.

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e, à signer et à exécuter les conventions et documents concourant à l'exécution de la délibération.

Adopté

69 Soutien aux clubs et manifestations sportives de haut niveau.

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement d'un 2^{ème} acompte des aides financières pour la **saison 2020-2021**, d'un montant total de **90 658** € aux associations sportives cidessous :

Au titre des clubs de sports collectifs pour un montant total de 66 058 €.

Associations	
A.S.H.P.A. Handisport (handibasket)	1 500 €
ASPTT Handball (handball féminin)	4 280 €
BC Souffelweyersheim (basket-ball masculin)	7 000 €
Club de Rugby d'Illkirch Graffenstaden (rugby féminin)	1 360 €
SIG (basket-ball féminin)	15 000 €
Sporting Club Schiltigheim (football masculin)	20 983 €
Strasbourg Université Club (volley féminin)	900 €
Team Strasbourg SNS ASPTT (water-polo masculin)	13 155 €
FC Vendenheim	1 880 €

Au titre des clubs de sports individuels pour un montant total de 24 600 €.

Associations	
A.S.P.T.T.	3 400 €
Section badminton : 2 400 €	
Section Haltérophilie : 1 000 €	
A.S. Strasbourg Eaux-Vives (canoë-kayak)	2 800 €
Ballet Nautique de Strasbourg (natation artistique)	5 000 €
Eurométropole Strasbourg Taekwondo (taekwondo)	1 000 €
Olympia Schiltigheim (lutte)	3 600 €
Souffel Escrime (escrime)	1 000 €
Strasbourg Agglomération Athlétisme (athlétisme)	1 000 €
Strasbourg GRS (gymnastique rythmique)	1 000 €
Strasbourg Université Club (escrime)	1 800 €
SU Schiltigheim (tennis de table)	2 600 €
Tennis Club de Strasbourg (tennis)	1 400 €

le versement de subventions, pour un montant total de 38 000 €, au titre de la saison sportive 2020-2021, aux athlète, entraineurs et juges-arbitres visant une participation aux prochains jeux olympiques et paralympiques de Tokyo en juin 2021

ANSTETT Vincent (Souffel escrime – escrime)	2 000 €
BALZER Sara (Strasbourg Université Club - escrime)	2 000 €
BISCH Gwendal (Team Strasbourg SNS-ASPTT PCS - plongeon)	2 000 €
BOUZID SOUIHLI Ismaël (Eurométropole Strasbourg taekwondo)	2 000 €
BRISWALTER Margaux (Strasbourg Eaux Vives - canoé-kayak)	2 000 €
BUR Johnny (Olympia lutte Schiltigheim– lutte)	2 000 €
EL BOUAJAJI Mohamed-Amine (ASPTT – athlétisme)	2 000 €
JENKINS Maureen (Ballet Nautique de Strasbourg - natation	2 000 €
synchronisée)	
KASTNER Florent (Two Wheels – BMX freestyle)	2 000 €
KIEFFER Jean-luc (Plobsheim OC – handball – entraineur)	2 000 €
LAMBERT Maxence (Souffel escrime – escrime)	2 000 €
LEMBACH Charlotte (Strasbourg Université Club - escrime)	2 000 €
LE SCLOTOUR Amélie (Strasbourg Eaux Vives – canoé-kayak)	2 000 €
MALLIEN Clara (Eurométropole Strasbourg Taekwondo)	2 000 €
PLANEIX Eve (Ballet Nautique de Strasbourg - natation synchronisée)	2 000 €
RIBSTEIN Jules (ASPTT – paratriathlon)	2 000 €
RIEMER Yvon (Olympia lutte Schiltigheim – lutte – entraineur)	2 000 €
RUBIO Benjamin (ASPTT – athlétisme)	2 000 €
SEITZ Tom (Souffel escrime – escrime)	2 000 €

Le versement, pour un montant total de 18 539 €, aux associations suivantes :

ASPTT Strasbourg	3 000 €
Soutien à l'organisation des Championnat de France Futsal sport adapté,	
les 15, 16 et 17 janvier 2021 au Centre Sportif Ouest, au gymnase Herrade	
et au gymnase de la Rotonde à Strasbourg	
Club des Sports de Glace	15 539 €

Il est demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières, ainsi que tous les actes ou documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

Adopté

INTERPELLATIONS

70 Interpellation de M. Christian BALL : Rendez-nous le stationnement gratuit !

Le texte de l'interpellation et sa réponse figurent en annexe.

71 Interpellation de M. Jean-Philippe VETTER : L'Eurométropole souhaite-telle accueillir Huawei ?

Le texte de l'interpellation et sa réponse figurent en annexe.

72 Interpellation de M. Jean-Philippe VETTER : Un nouveau séisme près de la centrale Géothermique de Fonroche.

Le texte de l'interpellation et sa réponse figurent en annexe.

Pia IMBS

ORIGINAL SIGNE

<u>Annexes</u>:

Les annexes des points 16 et 18 Les interpellations et leurs réponses Les détails des votes électroniques.

INDEMNITES DE FONCTION VERSEES AUX MEMBRES DU CONSEIL DE L'EUROMETROPOLE

Valeur indice brut terminal 1027 fonction publique au 1er janvier 2019

3 889,40 €

Enveloppe indemnitaire globale autorisée

	Taux de l'indemnité (en % de l'indice terminal de la fonction publique)	Montant en €	Nombre de bénéficiaires	Total en %	Total en €
Président-e	145,0%	5 639,63 €	1	145,0%	5 639,63 €
Vice-présidents-es	72,5%	2 819,82 €	20	1450,0%	56 396,40 €
TOTAL			21	1595,0%	62 036,03 €

Montants maximaux théoriques pouvant être versés aux élus-es selon le CGCT

	Taux de l'indemnité (en % de l'indice terminal de la fonction publique)		Nombre de bénéficiaires	Total en %	Total en €
Président-e	145,0%	5 639,63 €	1	145,0%	5 639,63 €
Vice-présidents-es	72,5%	2 819,82 €	20	1450,0%	56 396,40 €
Conseillers-ères	28,0%	1 089,03 €	78	2184,0%	84 944,34 €
TOTAL			99	3779,0%	146 980,37 €

Répartition des indemnités de fonction

	Taux de l'indemnité (en % de l'indice terminal de la fonction publique)	Montant en €	Montant de la majoration votée par le Conseil en €/pers	Total avec majoration en €/pers	Nombre de bénéficiaires	En %	Total en €
Président-e	134,7%	5 239,02 €		5 239,02 €	1	134,7%	5 239,02 €
Vice-présidents-es	66,7%	2 594,23 €		2 594,23 €	20	1334,0%	51 884,60 €
Conseillers-ères délégués-es	28,0%	1 089,03 €	490,00€	1 579,03 €	10	406,0%	15 790,32 €
Conseillers-ères	28,0%	1 089,03 €		1 089,03 €	68	1904,0%	74 054,19 €
TOTAL					99	3778,7%	146 968,13 €

Comparatif avec l'enveloppe indemnitaire globale (EIG) autorisée

	Montant total indemnités en €	Montant de la majoration votée en €/conseiller avec délégation	Nombre de bénéficiaires	Total en %	Total en €	
Président-e	5 239,02 €		1	134,70%	5 239,02 €	Total en € de l'EIG autorisée
Vice-présidents-es	2 594,23 €		20	1334,00%	51 884,60 €	
Conseillers-ères délégués-es	1 579,03 €	490,00 €	10	125,98%	4 900,00 €	
TOTAL			31	1594,68%	62 023,62 €	62 036,03 €

Conseil de l'Eurométropole du 20 novembre 2020

Point 16 à l'ordre du jour du :

Fixation des indemnités de fonction des membres du Conseil de l'Eurométropole.

12,41 € (Solde)

INDEMNITES DE FONCTION VERSEES AUX MEMBRES DU CONSEIL DE L'EUROMETROPOLE DURANT LA PERIODE TRANSITOIRE

Valeur indice brut terminal 1027 fonction publique au 1er janvier 2019 3 889,40 €

Enveloppe indemnitaire globale autorisée

	Taux de l'indemnité (en % de l'indice terminal de la fonction publique)	Montant en €	Nombre de bénéficiaires	Total en %	Total en €
Président-e	145,0%	5 639,63 €	1	145,0%	5 639,63 €
Vice-présidents-es	72,5%	2 819,82 €	20	1450,0%	56 396,40 €
TOTAL			21	1595,0%	62 036,03 €

Montants maximaux théoriques pouvant être versés aux élus-es selon le CGCT

	Taux de l'indemnité (en % de l'indice terminal de la fonction publique)		Nombre de bénéficiaires	Total en %	Total en €
Président-e	145,0%	5 639,63 €	1	145,0%	5 639,63 €
Vice-présidents-es	72,5%	2 819,82 €	20	1450,0%	56 396,40 €
Conseillers-ères	28,0%	1 089,03 €	78	2184,0%	84 944,34 €
TOTAL			99	3779,0%	146 980,37 €

Répartition des indemnités de fonction

	Taux de l'indemnité (en % de l'indice terminal de la fonction publique)	Montant en €	Montant de la majoration votée par le Conseil en €/pers	Total avec majoration en €/pers	Nombre de bénéficiaires	En %	Total en €
Président-e	145,0%	5 639,63 €		5 639,63 €	1	145,0%	5 639,63 €
Vice-présidents-es	68,0%	2 644,79 €		2 644,79 €	19	1292,0%	50 251,05€
Conseillers-ères	28,0%	1 089,03 €		1 089,03 €	81	2268,0%	88 211,43 €
TOTAL					101	3705,0%	144 102,11 €

Le nombre de bénéficiaires a varié en comparaison avec celui prévu par la délibération du 30 juin 2017 en raison du maintien de l'indemnité à 2 élus-es membres de l'exécutif (continuant à siéger au conseil à ce seul titre) et à la cessation du mandat d'un conseiller en application du 3 du VII de l'article 19 de la loi d'urgence n°2020-290 du 23 mars 2020

Comparatif avec l'enveloppe indemnitaire globale (EIG) autorisée

	Montant total indemnités en €	Montant de la majoration votée en €/conseiller avec délégation	Nombre de bénéficiaires	Total en %	Total en €	
Président-e	5 639,63 €		1	145,00%	5 639,63 €	Total en € de l'EIG autorisée
Vice-présidents-es	2 644,79 €		19	1292,00%	50 251,05 €	
TOTAL			20	1437,00%	55 890,68 €	62 036,03 €

6 145,35 € (Solde)

Conseil de l'Eurométropole du 20 novembre 2020

Point 18 à l'ordre du jour du :

Fixation des indemnités de fonction des membres du Conseil de l'Eurométropole durant la période transitoire.



Annexe au compte-rendu sommaire du Conseil de l'Eurométropole du vendredi 20 novembre 2020

Jeanine BUCHI

Direction Conseil, performance et affaires juridiques

INTERPELLATIONS

70 Interpellation de M. Christian BALL : Rendez-nous le stationnement gratuit!

M. Ball:

Madame la Présidente,

Quelle a été notre surprise de constater la continuité du stationnement payant sur différentes communes, malgré la mise en place de ce second confinement !

Pourtant, le télétravail est désormais de vigueur et les déplacements doivent être réduits au maximum. La réduction drastique des déplacements entraînant logiquement des stationnements prolongés de véhicules.

Vous voyez, malgré nos sollicitations, les contraventions pleuvent sur les automobilistes, suscitant l'indignation et parfois même la colère de nos concitoyens. En ces temps difficiles, nous faisons tous des efforts et la collectivité apporte sa contribution.

La période que nous vivons est exceptionnelle, et elle n'est facile pour personne. Nous faisons tous des efforts, je vous le disais et je vous le demande : est-ce que vous pourriez surpasser vos idéologies et cesser de faire la guerre aux voitures au moins le temps de la crise sanitaire inédite?

La question de stationnement concerne toute l'Eurométropole. Je compte sur vous pour faire preuve de bon sens, et peut-être d'établir un discours, un accord commun avec les différents maires concernés afin qu'ils reviennent sur leurs décisions, et suivent, en toute logique, les mesures prises souvent au printemps dernier lors du premier confinement

Je vous remercie.

Réponse : M. Jund

Madame la Présidente, chers-ères collègues,

Vous le voyez, vous le constatez tous les jours, la situation de ce second confinement est très différente de celle que nous avons connue au printemps. Le simple mot de « confinement » peut donner l'impression qu'il nous suffit de remettre en place les mesures qui prévalaient en mars-avril pour garantir les moyens de déplacements adaptés aux personnes qui continuent à sortir pour travailler ou faire leurs achats.

Ces mesures, et en premier lieu le stationnement gratuit, ne sont plus pertinentes aujourd'hui. Par rapport au mois de novembre 2019, la circulation n'est réduite que de 15 à 20%, là où le premier confinement avait causé une baisse de 80%. Pour beaucoup d'habitants de l'Eurométropole, les déplacements de la vie quotidienne continuent normalement. En effet, beaucoup de lieux restent encore ouverts : les écoles, les collèges et lycées, les services publics, des commerces et marchés alimentaires...

Dans cette situation, il nous paraît important de maintenir un fonctionnement de stationnement sur voirie aussi proche de la normale que possible. C'est la raison pour laquelle Schiltigheim et Bischheim ainsi qu'à Strasbourg le stationnement est resté payant. Le maintien des conditions normales permet notamment de garantir une bonne rotation des véhicules, sans rendre la voiture plus attractive que les transports en commun ou le vélo.

Cette rotation est essentielle, notamment pour les commerces qui ont pour beaucoup adopté un fonctionnement en « click and collect ». Permettre aux automobilistes de stationner leur véhicule gratuitement et sans limitation de durée handicaperait ce nouveau mode de fonctionnement des commerces, sans pour autant répondre à un besoin réel.

En effet, la situation que vous décrivez, Monsieur Ball, où les contraventions pleuvraient sur les automobilistes, n'est pas représentative de la réalité. A Strasbourg par exemple, seuls 4% des stationnements font l'objet d'une verbalisation par Streeteo au mois de novembre, contre 8,5% en temps normal. Si certains automobilistes ont pu penser dans un premier temps que le stationnement était devenu gratuit à la faveur du confinement, la communication officielle des différentes communes a rapidement dissipé ce malentendu.

Il ne s'agit donc nullement d'une guerre qui serait faite à la voiture, mais tout simplement du maintien d'un fonctionnement normal des mobilités. La CTS a également suivi cette stratégie, avec un quasi-maintien de son offre de tramway et de bus, à 95% de son trafic normal. Vélhop fonctionne également avec son mode normal. Les habitants de l'Eurométropole disposent donc, en cette situation de confinement, de toute l'offre de mobilité habituelle. Nous ne menons aucune guerre contre la voiture individuelle, mais nous continuons à inciter les personnes pour qui ce mode de transport n'est pas une nécessité à se tourner vers des alternatives moins polluantes. Rendre le stationnement gratuit serait un signe contradictoire avec la politique des mobilités que nous menons et que nous continuerons de mener pendant toute la durée de ce mandat. Les extensions de tram à l'Ouest, au Nord, le Réseau Express Métropolitain, le réseau Vélostras et encore le TSPO sont autant de projets que nous menons pour proposer rapidement une offre de mobilité fiable, durable et pratique aux habitants des 33 communes. Les délibérations que nous venons de voter, à propos des aménagements cyclables et du financement de 49 bus électriques, sont un nouveau pas vers cette révolution des mobilités.

Concernant votre demande d'un accord métropolitain sur le stationnement, chaque commune est libre de mener la politique de stationnement qu'elle estime adaptée à sa

situation propre. Le nombre et la nature des lieux qui restent ouverts sur chaque ban communal appellent à des solutions dont chaque maire est juge : harmoniser ces mesures ne serait pas pertinent, et ne relève pas de la compétence métropolitaine. Aujourd'hui, trois communes pratiquent le stationnement payant dans l'Eurométropole : Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim. Ces trois communes ont décidé de maintenir cette modalité pendant le confinement, à l'image de nombreuses autres villes parmi lesquelles Mulhouse, Colmar, Paris, Lyon, Nantes, Bordeaux ou encore Toulouse.

Si l'épidémie donne de premiers signes de stabilisation, le confinement se poursuit. L'Eurométropole reste attentive aux besoins de mobilité des habitants et acteurs du territoire, afin de réagir à des mesures adéquates. Le confinement est source d'inquiétudes pour de nombreuses personnes, mais il importe de garder le cap et de continuer à travailler pour des mobilités du quotidien plus fiables et durables.

Je vous remercie.

Cette réponse est suivie d'un échange.

71 Interpellation de M. Jean-Philippe VETTER : L'Eurométropole souhaite-telle accueillir Huawei ?

M. Vetter:

Madame la Présidente,

Il y a un mois, nous apprenions par la presse votre rencontre avec les représentants de Huawei concernant leur projet d'implantation d'une usine en Alsace.

Vous n'avez jusqu'à maintenant pas informé directement notre assemblée sur l'avancement de ce projet majeur pour notre collectivité.

Alors qu'il semblerait qu'une partie de votre majorité soit défavorable à l'implantation de cette entreprise et que la Maire de Strasbourg a elle-même ouvertement affiché sa défiance envers la technologie 5G, il me paraît important qu'un débat sur la question ait lieu dans l'enceinte même de notre conseil.

En conséquence, pourriez-vous nous faire un point sur le projet et l'état d'avancement des discussions avec l'entreprise Huawei ?

Merci, Madame la Présidente.

Réponse : Madame la Présidente.

Monsieur le Conseiller métropolitain,

Il y a un mois en effet, j'ai reçu, avec Jeanne Barseghian, Danielle Dambach et Anne-Marie Jean, des représentants de l'entreprise Huawei concernant leur souhait de voir s'implanter dans notre région une usine de fabrication de carte mère pour des antennes relais associant les technologies allant de la 2G à la 5G.

Cette rencontre ne s'est pas déroulée en catimini puisque j'ai tenu, avec la Viceprésidente Anne-Marie Jean, un point presse à l'issue de cette rencontre pour rendre compte de nos échanges.

Il est vrai que l'implantation de cette entreprise peut poser des questions, et je considère qu'il est plutôt sain de s'interroger sur les conséquences d'une implantation industrielle d'une telle ampleur sur notre territoire.

La 5G fait partie de nos interrogations. Vous mentionnez les questions posées par Jeanne Barseghian sur cette technologie. Sachez que nous avons toutes les deux signées cette demande de moratoire pour le déploiement de la 5G en France, qui est, je vous le rappelle, une proposition de la Conférence Citoyenne pour le Climat et dont le gouvernement devrait répondre aux propositions formulées. Aujourd'hui, bien que nous soyons privés d'un débat public national sur le déploiement de la technologie, un débat citoyen existe et existera, autant autour des opportunités industrielles que représente la 5G, que des risques liés éventuellement à l'explosion des usages du numérique et ses conséquences sur le climat.

Ce sujet a d'ailleurs été abordé lors de la dernière conférence des Maires et nous allons bien lancer une conférence citoyenne sur le sujet de la 5G le 2 décembre prochain.

Mais revenons-en à l'usine Huawei. Pour en revenir à Huawei, le groupe a ciblé au départ trois régions françaises, pour une recherche portant sur environ cent sites, en Ile de France, dans les Hauts de France, en région Grand Est.

Il a choisi d'opter pour la Région Grand Est, qui suit ce dossier depuis plusieurs mois. Ce dossier est connu de nos services depuis plusieurs mois et avait d'ailleurs été porté à la connaissance du précédent exécutif.

Lors de notre échange avec les représentants de Huawei, ces derniers nous ont fait savoir que quatre sites ont été initialement retenus dans le Bas-Rhin. Il s'agit :

- du Parc d'Innovation d'Illkirch,
- de la zone d'activité de Brumath.
- de l'ex siège de PUMA à Illkirch (c'est un site tertiaire et logistique de 5 ha à restructurer),
- de la zone d'activité d'Erstein

Cette implantation de Huawei sur l'ancien siège de Puma pourrait donc constituer une opportunité unique de réhabiliter un site déjà urbanisé, aujourd'hui inoccupé, et éviter qu'il ne devienne demain une friche industrielle. C'est pour nous le site prioritaire si Huawei souhaite s'implanter dans l'Eurométropole.

Comme vous pouvez vous en douter, la décision du choix du site pour lequel seront engagées des négociations d'implantation, est aujourd'hui entre les mains de la direction du groupe.

Nous sommes donc, à ce jour, en attente de leur retour sur leur choix.

Cette réponse est suivie d'un échange.

72 Interpellation de M. Jean-Philippe VETTER : Un nouveau séisme près de la centrale Géothermique de Fonroche.

M. Vetter:

Merci, Madame la Présidente,

C'est la dernière interpellation mais c'est une interpellation extrêmement importante pour notre territoire.

Selon les DNA, un nouveau séisme de magnitude 2,4 sur l'échelle de Richter s'est produit ce mercredi 11 novembre à 7h36 à cinq kilomètres de profondeur à proximité de la centrale géothermique de Fonroche dans le nord de l'Eurométropole. Selon le réseau national de surveillance sismique, il s'agit d'un "évènement induit", c'est à dire ayant pour origine l'activité humaine.

Celui-ci est le dernier en date d'une longue liste de séismes intervenus ces derniers mois qui provoquent la crainte légitime des habitants, du nord de l'agglomération et aussi ceux de la Robertsau.

Il me semble tout à fait nécessaire que notre assemblée débatte de cette situation, comme il me semble incontournable que toutes les informations essentielles de ce dossier soient partagées de façon transparente avec les habitants de notre métropole et avec ses élus.

Madame la Présidente, pourriez-vous nous faire un point complet de la situation ?

Avec tous mes remerciements.

Réponse: Mme Dambach.

Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Monsieur le Conseiller eurométropolitain,

Je vous remercie de vous soucier particulièrement des habitants de la Robertsau mais permettez-moi de rappeler que la géothermie concerne bien tous les habitants de notre territoire et toutes les communes de l'Eurométropole, quatre projets étant actuellement en développement ou à l'étude au nord, au sud ou à l'ouest de notre agglomération.

Le développement de la géothermie sur notre territoire s'inscrit dans le cadre de notre Schéma Directeur des Energies, adopté à l'unanimité du Conseil de l'Eurométropole en novembre 2019. Ce Schéma, véritable feuille de route énergétique du territoire, présente des objectifs clairs que nous partageons et que nous portons dans le cadre de notre politique de transition écologique.

En effet, ce schéma vise à limiter drastiquement les émissions de gaz à effet de serre responsables du réchauffement climatique en ayant recours à 100 % d'énergies renouvelables en 2050. C'est-à-dire dans 30 ans, déjà.

Ce schéma prévoit un recours important à la ressource énergétique géothermale via la géothermie profonde. En effet, la chaleur qui en serait issue permettrait de couvrir, à l'horizon 2050, 40 % des besoins en chauffage de nos concitoyens.

Dans ce schéma, le site de géothermie de Vendenheim doit permettre l'alimentation du futur réseau de chaleur prévu pour les communes du nord, permettant ainsi à nos habitants de bénéficier d'une chaleur renouvelable, locale, avec des prix stables.

Pour autant, la technique utilisée pour recourir à cette énergie pose question.

Le 12 novembre 2019, un séisme de magnitude 3,1 sur l'échelle de Richter a été ressenti dans les communes du nord de notre agglomération. Conformément aux prescriptions, cet incident a provoqué l'arrêt immédiat des opérations par Fonroche.

L'analyse des données captées lors de cet incident par un comité d'experts n'a cependant pas permis de confirmer le caractère induit de cet évènement sismique et son lien avec le forage de Vendenheim. Face à cette incertitude, ce même comité d'experts a préconisé la réalisation de tests dits d'interférences, pour éviter la connectivité des deux puits nécessaires au fonctionnement de l'installation géothermique : le puits d'injection et le puits de pompage. Ce protocole de tests a été présenté au comité de suivi de site du 14 septembre et a par la suite été validé par Madame la Préfète.

Je tiens à rappeler que ces tests sont régulièrement mis en œuvre sur les sites de forage car ils permettent d'étudier la circulation de l'eau entre les deux puits décrits précédemment.

Il commence par une phase de vidange du réservoir, qui s'étale par paliers successifs sur une durée de dix-huit heures. L'injection des fluides diminue par paliers, en volume et en pression.

Le 27 octobre dernier, alors que le dernier palier du protocole était engagé (injection de 15 m3/ha à 45 bars), les roches en sous-sol se sont brusquement rétractées, provoquant un nouvel évènement sismique. Deux séismes, l'un à 23h30 de magnitude 2,1 et l'autre

à 5h39 de magnitude 2,6 ont été enregistrés. A ces magnitudes, les séismes sont classés comme mineurs. Cet évènement a également entraîné l'arrêt immédiat des opérations.

Depuis cet arrêt, seule la circulation naturelle de l'eau entre les deux puits est maintenue, afin de maintenir leur intégrité.

Les séismes qui se sont produits depuis cette nuit du 27 au 28 octobre sont provoqués par la diffusion de l'onde de rétractation des roches tout au long de la faille entre les têtes des puits.

Quatre ont été enregistrés avec des magnitudes comprises entre 1 et 2,7 magnitudes classées comme micros et mineures. Cette diffusion atteignant son but, l'épisode sismique devrait donc s'arrêter.

Avant de passer bien sûr la parole à Madame la Présidente, je tiens à rappeler que la littérature scientifique nous enseigne que plusieurs « success stories » de la filière géothermique sont le plus souvent associées à une sismicité induite ressentie. Bon nombre de centrales, en Islande, en Californie, en Nouvelle Zélande ou encore en Italie et à Munich ont subi des épisodes sismiques lors de leur mise en service. Plus proche de nous, les centrales de Rittershoffen et Soultz-sous-Forêts ont connu des séismes de 2,4 à 4,9 en phase test, mais aucun évènement au-dessus de 1,4 depuis leur mise en exploitation.

Enfin, je tiens à rappeler à notre assemblée que les conséquences qu'emporterait l'abandon de cette ressource énergétique sur les objectifs du Schéma Directeur des Energies. Cela remettrait profondément en cause l'objectif de 100 % renouvelables. Afin que chacun soit bien conscient des ordres de grandeur dont il est question, se passer de la géothermie impliquerait un recours massif au biogaz, largement plus émetteur de CO2, en quintuplant la production projetée au Schéma Directeur des Energies, soit l'installation supplémentaire de vingt-deux méthaniseurs industriels ; ou un recours accru à la biomasse, avec l'installation supplémentaire de douze nouvelles chaufferies telles que celle du Wacken, alimentée par plus de 123 000 tonnes de bois/an (sous réserve que nos forêts parviennent à nous fournir cette ressource malgré les épisodes de stress hydrique auxquels elles se sont confrontées chaque été depuis quelques années).

Et je terminerai simplement par une information qui nous a été donnée hier par une étude qui révèle que l'énergie géothermique de Rittershoffen rejette quarante fois moins d'émission de gaz à effet de serre que le gaz naturel.

Voilà, je vous remercie, chers-ères collègues, et cède la parole à la Madame la Présidente.

Mme la Présidente :

Merci, chère Danielle. Je vais compléter sur l'aspect communication et information tel que cela a été donné et ce sera encore renforcé dans les prochains temps.

Merci à Danielle d'avoir rappelé les enjeux et la chronologie des faits.

Sachez que suite aux évènements sismiques qui se sont donc bien produits depuis la nuit du 27 au 28 octobre, j'ai réuni les Maires des communes concernées et j'ai eu plusieurs entretiens avec la Préfète et avec l'entreprise Fonroche sur le sujet, pas plus tard qu'hier soir également, actuellement au téléphone tous les soirs.

J'ai demandé à la Préfète une réunion en urgence du comité de suivi de site afin de faire la transparence totale sur les faits qui se sont produits et ai engagé un dialogue avec l'entreprise Fonroche pour les appeler à changer de méthode, je dis bien changer de méthode et à modifier fondamentalement leur façon d'associer les élus aux décisions de reprise avant qu'elles soient mises en œuvre, et ceci en toute transparence, en présentant des objectifs clairs, intelligibles par tous, et en indiquant les effets prévisibles, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent. Bref j'ai incité Fonroche à enfin communiquer plus et mieux.

Dans ce comité de suivi de site qui s'est donc réuni à ma demande à la Préfecture le 13 novembre dernier, nous avons pu partager les informations mises à disposition par la DREAL et par Fonroche, et aussi échanger avec les Maires et les élus concernés des suites à donner.

Suite à cette réunion, Fonroche s'est engagé sur quoi ?

- Etre plus réactif quant à la diffusion de l'information dès qu'un évènement se produit ;
- Fonroche s'est engagé à communiquer en amont un programme de travail sur 15 jours ou 1 mois afin que les élus puissent être au courant des actions en cours;
- Diffuser une information publique avant toute reprise des travaux et d'informer la commission de suivi.

Voici pour des engagements de communication pour le moins et qui sont nécessaires.

Sur le plan opérationnel :

- Les tests aujourd'hui sont à l'arrêt,
- Le protocole doit être complétement revu. Cela a été acté par tous, le protocole même de forage doit être revu ;
- Les données doivent être soumises à l'analyse du comité d'experts installé par la Préfète. Je pourrais en dire plus tout à l'heure, un nouveau protocole est donc en cours et qui sera soumis à l'analyse d'un comité d'experts ;
- Ce comité d'experts doit rendre ses conclusions et donc devrait présenter ce protocole encore plus encadré pour des opérations futures, Danielle Dambach l'a dit, avec une montée en charge plus progressive et plus douce : donc clairement d'autres technologies de forage plus respectueuses, plus progressives ;
- Un protocole qui devrait être soumis au comité du site et à la Préfète, qui devra ensuite se prononcer sur l'engagement ou non de ce protocole. Je pourrais vous

indiquer derrière cela quel timing et quel planning pour ce nouveau protocole et éventuellement ou non ce nouveau feu vert.

Enfin, pour conclure mon intervention, je tiens à rappeler que l'Eurométropole est bien aux côtés des communes et des habitants inquiets à juste titre, on peut le comprendre, pour veiller à assurer leur sureté et la transparence sur l'ensemble des opérations qui se passent sur notre territoire. Avec la Préfète nous avons dit : maintenant et dans un premier temps, c'est bien le principe de précaution qui prévaut. A ce titre, nous sommes donc en train d'organiser une réunion publique numérique, là encore pour débattre et en savoir plus, pour le début du mois de décembre et pour permettre à la DREAL et à Fonroche de s'exprimer sur les faits. DREAL et Fonroche se sont engagés à être présents et à s'exprimer donc dans le cadre d'une conférence qui se tiendra début décembre pour mettre toute la transparence ici dans cet hémicycle et plus largement vers les citoyens puisque cette réunion publique numérique pourra être retransmise. Donc une réunion publique qui donnera toute information aux habitants de notre territoire qui pourront les interroger directement : c'est l'intérêt d'une réunion interactive bien sûr.

Une réunion qui sera accessible à tous sur les réseaux sociaux de notre collectivité. Nous organiserons également, au cours du premier trimestre de l'année prochaine, un débat public plus général sur de la question de la transition énergétique et du mix énergétique et ceci est important aussi, bien évidemment, à l'horizon 2050. Et donc nous pourrons placer les enjeux de la géothermie au regard de cette thématique plus générale du mix énergétique qui nous importe de mettre en place.

Voici les réponses que nous pouvons vous apporter à ce stade.

Cette réponse est suivie d'un échange.



ANNEXE AU COMPTE-RENDU SOMMAIRE

DU CONSEIL DE L'EUROMETROPOLE

20 NOVEMBRE 2020

Détails des votes électroniques

Jeanine BUCHI
Direction Conseil, Performance et Affaires Juridiques
Service des Assemblées



Point 3 à l'ordre du jour :

Participation citoyenne et de débat public à l'échelle eurométropolitaine : débat sur les conditions et modalités d'association de la population à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques de l'Eurométropole.

Résultats du vote (cf. détails page suite) :

Pour: 71 + 1: Mme ZOURGUI (a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter pour).

SERVICE DES ASSEMBLEES

Contre: 0

Abstention: 20



CONSEIL DE L'EUROMÉTROPOLE DU 20 NOVEMBRE 2020 - Point n°3

Participation citoyenne et débat public à l'échelle eurométropolitaine : débat sur les conditions et modalités d'association de la population à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques de l'Eurométropole.

Pour

71

AGHA BABAEI Syamak, BAAS Fabienne, BARSEGHIAN Jeanne, BOULALA Bruno, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, BUCHMANN Andree, BULOU Beatrice, CHADLI Yasmina, DAMBACH Danielle, DE VREESE Wilfrid, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, EGLES Bernard, FABRE Murielle, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, FROEHLY Claude, GEISSMANN Céline, HENRY Martin, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAMPOC-BERTRAND Nathalie, JEAN Anne-Marie, JEROME Martine, JUND Alain, KANNENGIESER Michèle, KESSOURI Annie, KIRCHER Jean-Louis, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, LAFAY Marina, LECKLER Michèle, LIBSIG Guillaume, MACIEJEWSKI Patrick, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MISTLER Anne, OEHLER Serge, OZENNE Pierre, PFRIMMER Philippe, PHILIPPS Thibaud, PREVE Jean Paul, RABOT Valentin, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, RINKEL Marie, ROTH Pierre, SAIDANI Lamjad, SCHAAL Thierry, SCHANN Gérard, SCHOEPFF Patrice, SCHULER Georges, SPLET Antoine, STEFFEN Joël, TERNOY Doris, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WACKERMANN Valerie, WERLEN Jean, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline

Contre

Abstention

20

AMIET Eric, BADER Camille, BAUR Jacques, GRAEF-ECKERT Catherine, GUGELMANN Christine, HERZOG Jean Luc, HOERLE Jean-Louis, HUMANN Jean, KREYER Céleste, LE SCOUEZEC Gildas, LOBSTEIN Andre, MAURER Jean-Philippe, MEYER Isabelle, PERRIN Pierre, SCHAAL Rene, SCHAEFFER Jean-Michel, SCHALCK Elsa, STEINMANN Elodie, ULRICH Laurent, VETTER Jean-Philippe



Point 4 à l'ordre du jour :

Débat autour d'un pacte de gouvernance de l'Eurométropole de Strasbourg.

Résultats du vote (cf. détails page suite) :

Pour : 86 + 3 : Mme ZORN, Mme BULOU et M. SCHULER (ont rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitaient voter pour).

Contre: 0

Abstention: 2

SERVICE DES ASSEMBLEES



CONSEIL DE L'EUROMÉTROPOLE DU 20 NOVEMBRE 2020 - Point n°4

Débat autour d'un pacte de gouvernance de l'Eurométropole de Strasbourg.

Pour

86

AGHA BABAEI Syamak, AMIET Eric, BAAS Fabienne, BADER Camille, BARSEGHIAN Jeanne, BAUR Jacques, BOULALA Bruno, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, BUCHMANN Andree, CHADLI Yasmina, DAMBACH Danielle, DE VREESE Wilfrid, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DREYSSE Marie-Dominique, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, EGLES Bernard, FABRE Murielle, FROEHLY Claude, GEISSMANN Céline, GRAEF-ECKERT Catherine, GUGELMANN Christine, HENRY Martin, HERRY Jonathan, HERZOG Jean Luc, HOERLE Jean-Louis, HOFFSESS Marc, HUMANN Jean, IMBS Pia, JAMPOC-BERTRAND Nathalie, JEAN Anne-Marie, JEROME Martine, JUND Alain, KANNENGIESER Michèle, KESSOURI Annie, KIRCHER Jean-Louis, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, KREYER Céleste, LAFAY Marina, LECKLER Michèle, LIBSIG Guillaume, LOBSTEIN Andre, MACIEJEWSKI Patrick, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, OEHLER Serge, OZENNE Pierre, PERRIN Pierre, PFRIMMER Philippe, PHILIPPS Thibaud, PREVE Jean Paul, RABOT Valentin, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, RINKEL Marie, ROTH Pierre, SAIDANI Lamjad, SCHAAL Rene, SCHAAL Thierry, SCHAEFFER Jean-Michel, SCHAETZEL Francoise, SCHALCK Elsa, SCHANN Gérard, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, SPLET Antoine, STEFFEN Joël, STEINMANN Elodie, TERNOY Doris, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, ULRICH Laurent, VARIERAS Floriane, WACKERMANN Valerie, WERLEN Jean, ZIELINSKI Carole, ZOURGUI Nadia

Contre

Abstention

2

BULOU Beatrice, LE SCOUEZEC Gildas



Point 5 à l'ordre du jour :

Fonctionnement du conseil de l'Eurométropole de Strasbourg :

- modification du règlement intérieur du conseil de l'Eurométropole

Résultats du vote (cf. détails page suite) :

Pour : 89 + 1 : Mme BUCHMANN (a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter pour).

Contre: 0

Abstention: 0

- adoption d'une charte de déontologie.

Résultats du vote (cf. détails page suite) :

SERVICE DES ASSEMBLEES

Pour : 76

Contre: 14

Abstention: 0 + 1: M. BADER (a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter abstention).



CONSEIL DE L'EUROMÉTROPOLE DU 20 NOVEMBRE 2020 - Point n°5

Fonctionnement du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg modification du règlement intérieur du Conseil de l'Eurométropole.

Pour

89

AGHA BABAEI Syamak, AMIET Eric, BAAS Fabienne, BADER Camille, BARSEGHIAN Jeanne, BAUR Jacques, BOULALA Bruno, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CHADLI Yasmina, DAMBACH Danielle, DE VREESE Wilfrid, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, EGLES Bernard, FABRE Murielle, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GRAEF-ECKERT Catherine, GUGELMANN Christine, HENRY Martin, HERRY Jonathan, HERZOG Jean Luc, HOERLE Jean-Louis, HOFFSESS Marc, HUMANN Jean, JAMPOC-BERTRAND Nathalie, JEAN Anne-Marie, JEROME Martine, JUND Alain, KANNENGIESER Michèle, KESSOURI Annie, KIRCHER Jean-Louis, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, KREYER Céleste, LAFAY Marina, LE SCOUEZEC Gildas, LECKLER Michèle, LIBSIG Guillaume, LOBSTEIN Andre, MACIEJEWSKI Patrick, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, OEHLER Serge, OZENNE Pierre, PERRIN Pierre, PHILIPPS Thibaud, PREVE Jean Paul, RABOT Valentin, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SAIDANI Lamjad, SCHAAL Rene, SCHAAL Thierry, SCHAEFFER Jean-Michel, SCHALCK Elsa, SCHANN Gérard, SCHOEPFF Patrice, SCHULER Georges, SOULET Benjamin, SPLET Antoine, STEFFEN Joël, STEINMANN Elodie, TERNOY Doris, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, ULRICH Laurent, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WACKERMANN Valerie, WERLEN Jean, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

Abstention

0



CONSEIL DE L'EUROMÉTROPOLE DU 20 NOVEMBRE 2020 - Point n°5

Adoption d'une charte de déontologie.

Pour

76

AGHA BABAEI Syamak, BAAS Fabienne, BARSEGHIAN Jeanne, BAUR Jacques, BOULALA Bruno, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, BUCHMANN Andree, BULOU Beatrice, CHADLI Yasmina, DAMBACH Danielle, DE VREESE Wilfrid, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, EGLES Bernard, FABRE Murielle, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, HENRY Martin, HERRY Jonathan, IMBS Pia, JAMPOC-BERTRAND Nathalie, JEAN Anne-Marie, JEROME Martine, JUND Alain, KANNENGIESER Michèle, KESSOURI Annie, KIRCHER Jean-Louis, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LECKLER Michèle, LIBSIG Guillaume, MACIEJEWSKI Patrick, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, OEHLER Serge, OZENNE Pierre, PFRIMMER Philippe, PHILIPPS Thibaud, PREVE Jean Paul, RABOT Valentin, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, RINKEL Marie, ROTH Pierre, SAIDANI Lamjad, SCHALCK EIsa, SCHANN Gérard, SCHOEPFF Patrice, SCHULER Georges, SOULET Benjamin, SPLET Antoine, STEFFEN Joël, TERNOY Doris, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WACKERMANN Valerie, WERLEN Jean, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

14

Abstention

0

AMIET Eric, GRAEF-ECKERT Catherine, GUGELMANN Christine, HERZOG Jean Luc, HOERLE Jean-Louis, HUMANN Jean, KREYER Céleste, LE SCOUEZEC Gildas, LOBSTEIN Andre, PERRIN Pierre, SCHAAL Rene, SCHAEFFER Jean-Michel, STEINMANN Elodie, ULRICH Laurent



Point 6 à l'ordre du jour :

Désignation d'un-e déontologue.

Résultats du vote (cf. détails page suite) :

Pour : 79 + 1 : Mme ZOURGUI (a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter pour).

Contre: 12

Abstention: 3

SERVICE DES ASSEMBLEES



CONSEIL DE L'EUROMÉTROPOLE DU 20 NOVEMBRE 2020 - Point n°6

Désignation d'un-e déontologue.

Pour

79

AGHA BABAEI Syamak, BAAS Fabienne, BALL Christian, BARSEGHIAN Jeanne, BOULALA Bruno, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, BUCHMANN Andree, BULOU Beatrice, CHADLI Yasmina, DAMBACH Danielle, DE VREESE Wilfrid, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, EGLES Bernard, FABRE Murielle, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, FROEHLY Claude, GEISSMANN Céline, HENRY Martin, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, IMBS Pia, JAMPOC-BERTRAND Nathalie, JEAN Anne-Marie, JEROME Martine, JUND Alain, KANNENGIESER Michèle, KIRCHER Jean-Louis, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LECKLER Michèle, LIBSIG Guillaume, LOBSTEIN Andre, MACIEJEWSKI Patrick, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, OEHLER Serge, OZENNE Pierre, PHILIPPS Thibaud, PREVE Jean Paul, RABOT Valentin, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, RINKEL Marie, ROTH Pierre, SAIDANI Lamjad, SCHAAL Thierry, SCHALCK Elsa, SCHANN Gérard, SCHOEPFF Patrice, SCHULER Georges, SOULET Benjamin, SPLET Antoine, STEFFEN Joël, TERNOY Doris, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WACKERMANN Valerie, WERLEN Jean, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline

Contre

12

AMIET Eric, BADER Camille, BAUR Jacques, GRAEF-ECKERT Catherine, HERZOG Jean Luc, HUMANN Jean, KREYER Céleste, PERRIN Pierre, SCHAAL Rene, SCHAEFFER Jean-Michel, STEINMANN Elodie, ULRICH Laurent

Abstention

3

GUGELMANN Christine, HOERLE Jean-Louis, LE SCOUEZEC Gildas



Point 7 à l'ordre du jour :

23 Projets pour le réseau cyclable sur l'Eurométropole de Strasbourg : L'Appel à projet vélo.

Résultats du vote (cf. détails page suite) :

Pour : 88 + 3 : Mme BUCHMANN, M. SAIDANI, Mme RINKEL (ont rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitaient voter pour).

SERVICE DES ASSEMBLEES

Contre: 0



23 Projets pour le réseau cyclable sur l'Eurométropole de Strasbourg : L'Appel à projet vélo.

Pour

88

AGHA BABAEI Syamak, AMIET Eric, BAAS Fabienne, BADER Camille, BALL Christian, BARSEGHIAN Jeanne, BAUR Jacques, BOULALA Bruno, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BULOU Beatrice, CHADLI Yasmina, DAMBACH Danielle, DE VREESE Wilfrid, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, EGLES Bernard, FABRE Murielle, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, FROEHLY Claude, GEISSMANN Céline, GRAEF-ECKERT Catherine, GUGELMANN Christine, HERRY Jonathan, HERZOG Jean Luc, HOERLE Jean-Louis, HOFFSESS Marc, HUMANN Jean, IMBS Pia, JAMPOC-BERTRAND Nathalie, JEAN Anne-Marie, JEROME Martine, JUND Alain, KANNENGIESER Michèle, KESSOURI Annie, KIRCHER Jean-Louis, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LE SCOUEZEC Gildas, LECKLER Michèle, LIBSIG Guillaume, LOBSTEIN Andre, MACIEJEWSKI Patrick, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, OEHLER Serge, OZENNE Pierre, PERRIN Pierre, PFRIMMER Philippe, PHILIPPS Thibaud, PREVE Jean Paul, RABOT Valentin, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAAL Thierry, SCHAEFFER Jean-Michel, SCHAETZEL Francoise, SCHALCK Elsa, SCHANN Gérard, SCHOEPFF Patrice, SCHULER Georges, SOULET Benjamin, SPLET Antoine, STEFFEN Joël, STEINMANN Elodie, TERNOY Doris, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, ULRICH Laurent, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WACKERMANN Valerie, WERLEN Jean, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

Abstention



Point 8 à l'ordre du jour :

Décision modificative N°1 2020 du budget de l'Eurométropole de Strasbourg.

Résultats du vote (cf. détails page suite) :

Pour : 74 + 2 : M. SOULET, Mme REICHHART (ont rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitaient voter pour).

SERVICE DES ASSEMBLEES

Contre: 0



Décision modificative N°1 2020 du budget de l'Eurométropole de Strasbourg.

Pour

74

AGHA BABAEI Syamak, BAAS Fabienne, BARSEGHIAN Jeanne, BAUR Jacques, BOULALA Bruno, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, BUCHMANN Andree, BULOU Beatrice, CHADLI Yasmina, DAMBACH Danielle, DE VREESE Wilfrid, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FABRE Murielle, FROEHLY Claude, GEISSMANN Céline, GRAEF-ECKERT Catherine, GUGELMANN Christine, HERZOG Jean Luc, HOERLE Jean-Louis, HOFFSESS Marc, HUMANN Jean, IMBS Pia, JAMPOC-BERTRAND Nathalie, JEAN Anne-Marie, JEROME Martine, KANNENGIESER Michèle, KESSOURI Annie, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, KREYER Céleste, LAFAY Marina, LE SCOUEZEC Gildas, LECKLER Michèle, LIBSIG Guillaume, LOBSTEIN Andre, MACIEJEWSKI Patrick, MASTELLI Dominique, MISTLER Anne, OEHLER Serge, OZENNE Pierre, PERRIN Pierre, PFRIMMER Philippe, PHILIPPS Thibaud, PREVE Jean Paul, RABOT Valentin, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAAL Rene, SCHAAL Thierry, SCHAEFFER Jean-Michel, SCHANN Gérard, SCHOEPFF Patrice, SCHULER Georges, SPLET Antoine, STEFFEN Joël, STEINMANN Elodie, TERNOY Doris, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, ULRICH Laurent, VARIERAS Floriane, WACKERMANN Valerie, WERLEN Jean, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

Abstention

6

BADER Camille, BALL Christian, MAURER Jean-Philippe, MEYER Isabelle, SCHALCK Elsa, VETTER Jean-Philippe



Point 9 à l'ordre du jour :

Adoption du règlement budgétaire et financier de l'Eurométropole de Strasbourg.

Résultats du vote (cf. détails page suite) :

Pour : 72 + 3 : M. SOULET, M. DRICI et Mme ZOURGUI (ont rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter pour).

Contre: 1

Abstention: 10 + 1: M. HERZOG (a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter abstention).





Adoption du règlement budgétaire et financier de l'Eurométropole de Strasbourg.

Pour

72

AGHA BABAEI Syamak, BAAS Fabienne, BALL Christian, BARSEGHIAN Jeanne, BOULALA Bruno, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, BUCHMANN Andree, CHADLI Yasmina, DAMBACH Danielle, DE VREESE Wilfrid, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, EGLES Bernard, FABRE Murielle, FROEHLY Claude, GEISSMANN Céline, HENRY Martin, HERRY Jonathan, HOERLE Jean-Louis, IMBS Pia, JAMPOC-BERTRAND Nathalie, JEAN Anne-Marie, JEROME Martine, KANNENGIESER Michèle, KESSOURI Annie, KIRCHER Jean-Louis, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, KREYER Céleste, LAFAY Marina, LECKLER Michèle, LIBSIG Guillaume, MACIEJEWSKI Patrick, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MISTLER Anne, OEHLER Serge, OZENNE Pierre, PFRIMMER Philippe, PHILIPPS Thibaud, PREVE Jean Paul, RABOT Valentin, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, RINKEL Marie, ROTH Pierre, SAIDANI Lamjad, SCHAAL Rene, SCHAAL Thierry, SCHAEFFER Jean-Michel, SCHAETZEL Francoise, SCHANN Gérard, SCHOEPFF Patrice, SCHULER Georges, SPLET Antoine, STEFFEN Joël, TERNOY Doris, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WACKERMANN Valerie, WERLEN Jean, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline

Contre

1

LE SCOUEZEC Gildas

Abstention

10

AMIET Eric, BADER Camille, BAUR Jacques, GRAEF-ECKERT Catherine, GUGELMANN Christine, HUMANN Jean, LOBSTEIN Andre, PERRIN Pierre, STEINMANN Elodie, ULRICH Laurent



Point 15 à l'ordre du jour :

Emplois.

Résultats du vote (cf. détails page suite) :

Pour : 79 + 2 : Mme WACKERMANN, M. DUBOIS (ont rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitaient voter pour).

Contre: 0

Abstention : 5 + 1 : Mme ZOURGUI (a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter abstention).





Emplois.

Pour

79

AGHA BABAEI Syamak, BAAS Fabienne, BADER Camille, BARSEGHIAN Jeanne, BAUR Jacques, BOULALA Bruno, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, BULOU Beatrice, DAMBACH Danielle, DE VREESE Wilfrid, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FABRE Murielle, FONTANEL Alain, FROEHLY Claude, GEISSMANN Céline, GRAEF-ECKERT Catherine, GUGELMANN Christine, HENRY Martin, HERRY Jonathan, HERZOG Jean Luc, HOERLE Jean-Louis, HOFFSESS Marc, HUMANN Jean, IMBS Pia, JAMPOC-BERTRAND Nathalie, JEAN Anne-Marie, JEROME Martine, JUND Alain, KANNENGIESER Michèle, KESSOURI Annie, KIRCHER Jean-Louis, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, KREYER Céleste, LAFAY Marina, LE SCOUEZEC Gildas, LECKLER Michèle, LIBSIG Guillaume, LOBSTEIN Andre, MACIEJEWSKI Patrick, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MISTLER Anne, OEHLER Serge, OZENNE Pierre, PERRIN Pierre, PFRIMMER Philippe, PHILIPPS Thibaud, RABOT Valentin, RICHARDOT Anne-Pernelle, RINKEL Marie, ROTH Pierre, SAIDANI Lamjad, SCHAAL Rene, SCHAEFFER Jean-Michel, SCHAETZEL Francoise, SCHALCK Elsa, SCHANN Gérard, SCHOEPFF Patrice, SCHULER Georges, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, STEINMANN Elodie, TERNOY Doris, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, ULRICH Laurent, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, ZIELINSKI Carole

Contre

N

Abstention

5

AMIET Eric, BALL Christian, CHADLI Yasmina, SPLET Antoine, TURAN Hulliya



Point 22 à l'ordre du jour :

Fonds de soutien aux acteurs hôteliers et touristiques ainsi qu'aux activités de proximité impactées par la crise.

Résultats du vote (cf. détails page suite) :

Pour : 85 + 4 : M. SCHOEPF, M. FONTANEL, Mme BREITMANN, Mme ZOURGUI (ont rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitaient voter pour).

SERVICE DES ASSEMBLEES

Contre: 0



Fonds de soutien aux acteurs hôteliers et touristiques ainsi qu'aux activités de proximité impactées par la crise.

Pour

85

AGHA BABAEI Syamak, AMIET Eric, BAAS Fabienne, BADER Camille, BALL Christian, BARSEGHIAN Jeanne, BAUR Jacques, BOULALA Bruno, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, BUCHMANN Andree, BULOU Beatrice, CHADLI Yasmina, DAMBACH Danielle, DE VREESE Wilfrid, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, EGLES Bernard, FABRE Murielle, FELTZ Alexandre, FROEHLY Claude, GEISSMANN Céline, GRAEF-ECKERT Catherine, GUGELMANN Christine, HERRY Jonathan, HERZOG Jean Luc, HOERLE Jean-Louis, HOFFSESS Marc, HUMANN Jean, IMBS Pia, JAMPOC-BERTRAND Nathalie, JEAN Anne-Marie, JEROME Martine, JUND Alain, KANNENGIESER Michèle, KESSOURI Annie, KIRCHER Jean-Louis, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, KREYER Céleste, LAFAY Marina, LE SCOUEZEC Gildas, LECKLER Michèle, LIBSIG Guillaume, LOBSTEIN Andre, MACIEJEWSKI Patrick, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MISTLER Anne, OZENNE Pierre, PERRIN Pierre, PFRIMMER Philippe, PHILIPPS Thibaud, PREVE Jean Paul, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, RINKEL Marie, ROTH Pierre, SAIDANI Lamjad, SCHAAL Rene, SCHAAL Thierry, SCHAEFFER Jean-Michel, SCHAETZEL Francoise, SCHANN Gérard, SCHULER Georges, SOULET Benjamin, SPLET Antoine, STEINMANN Elodie, TERNOY Doris, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, ULRICH Laurent, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WACKERMANN Valerie, WERLEN Jean, ZIELINSKI Carole

Contre

0

Abstention



Futur Contrat triennal Strasbourg Capitale Européenne - Conclusion d'accords-cadres avec émission de bons de commandes pour les prestations de transfert de délégations et des parlementaires européens par minibus et autocar. Conclusion d'une convention de groupement de commandes avec l'Eurométropole de Strasbourg.

Pour

86

BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CHADLI Yasmina, DAMBACH Danielle, DE VREESE Wilfrid, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DRICI Salem, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FABRE Murielle, FONTANEL Alain, FROEHLY Claude, GEISSMANN Céline, GRAEF-ECKERT Catherine, GUGELMANN Christine, HENRY Martin, HERRY Jonathan, HERZOG Jean Luc, HOERLE Jean-Louis, HOFFSESS Marc, HUMANN Jean, IMBS Pia, JAMPOC-BERTRAND Nathalie, JEAN Anne-Marie, JEROME Martine, JUND Alain, KANNENGIESER Michèle, KESSOURI Annie, KIRCHER Jean-Louis, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KREYER Céleste, LAFAY Marina, LE SCOUEZEC Gildas, LECKLER Michèle, LIBSIG Guillaume, LOBSTEIN Andre, MACIEJEWSKI Patrick, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MISTLER Anne, OEHLER Serge, OZENNE Pierre, PERRIN Pierre, PFRIMMER Philippe, PHILIPPS Thibaud, PREVE Jean Paul, RABOT Valentin, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, RINKEL Marie, ROTH Pierre, SAIDANI Lamjad, SCHAAL Rene, SCHAAL Thierry, SCHAEFFER Jean-Michel, SCHALCK Elsa, SCHANN Gérard, SCHULER Georges, SOULET Benjamin, SPLET Antoine, STEFFEN Joël, STEINMANN Elodie, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, ULRICH Laurent, VARIERAS Floriane,

VETTER Jean-Philippe, WACKERMANN Valerie, WERLEN Jean, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

AGHA BABAEI Syamak, AMIET Eric, BADER Camille, BALL Christian, BARSEGHIAN Jeanne, BAUR Jacques, BOULALA Bruno,

Contre

0

Abstention



Point 54 à l'ordre du jour :

Accord de l'Eurométropole de Strasbourg pour la souscription des prêts par la Compagnie des Transports strasbourgeois.

Résultats du vote (cf. détails page suite) :

Pour: 80 + 1: Mme ZOURGUI (a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitai voter pour).

SERVICE DES ASSEMBLEES

Contre: 0



Accord de l'Eurométropole pour la souscription des prêts par la compagnie des transports strasbourgeois.

Pour

80

AGHA BABAEI Syamak, BAAS Fabienne, BADER Camille, BALL Christian, BAUR Jacques, BOULALA Bruno, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, BUCHMANN Andree, BULOU Beatrice, CHADLI Yasmina, DAMBACH Danielle, DE VREESE Wilfrid, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FABRE Murielle, FONTANEL Alain, FROEHLY Claude, GEISSMANN Céline, GRAEF-ECKERT Catherine, GUGELMANN Christine, HENRY Martin, HERRY Jonathan, HERZOG Jean Luc, HOERLE Jean-Louis, HOFFSESS Marc, HUMANN Jean, JAMPOC-BERTRAND Nathalie, JEAN Anne-Marie, JEROME Martine, KANNENGIESER Michèle, KESSOURI Annie, KIRCHER Jean-Louis, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOBSTEIN Andre, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, OEHLER Serge, OZENNE Pierre, PFRIMMER Philippe, PHILIPPS Thibaud, RABOT Valentin, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RINKEL Marie, ROTH Pierre, SAIDANI Lamjad, SCHAAL Thierry, SCHAEFFER Jean-Michel, SCHAETZEL Francoise, SCHALCK Elsa, SCHANN Gérard, SCHOEPFF Patrice, SCHULER Georges, SOULET Benjamin, SPLET Antoine, STEFFEN Joël, TERNOY Doris, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, ULRICH Laurent, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WACKERMANN Valerie, WERLEN Jean, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline

Contre

Abstention



Point 55 à l'ordre du jour :

Garantie d'emprunts pour le financement de 49 bus électriques, 17 rames de tramway et le refinancement d'un prêt PPU.

Résultats du vote (cf. détails page suite) :

Pour: 74 + 5 : M. DRICI, M. PFRIMMER, M. BADER, Mme REICHHART, M. SCHULER (ont rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitaient voter pour).

SERVICE DES ASSEMBLEES

Contre: 0



Garantie d'emprunts pour le financement de 49 bus électriques, 17 rames de tramway et le refinancement d'un prêt PPU.

Pour

74

AGHA BABAEI Syamak, BAAS Fabienne, BALL Christian, BAUR Jacques, BOULALA Bruno, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BUCHMANN Andree, BULOU Beatrice, CHADLI Yasmina, DAMBACH Danielle, DE VREESE Wilfrid, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FABRE Murielle, FONTANEL Alain, FROEHLY Claude, GEISSMANN Céline, GRAEF-ECKERT Catherine, GUGELMANN Christine, HENRY Martin, HERRY Jonathan, HERZOG Jean Luc, HOERLE Jean-Louis, HOFFSESS Marc, HUMANN Jean, JAMPOC-BERTRAND Nathalie, JEAN Anne-Marie, JEROME Martine, KANNENGIESER Michèle, KESSOURI Annie, KIRCHER Jean-Louis, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LE SCOUEZEC Gildas, LECKLER Michèle, LIBSIG Guillaume, LOBSTEIN Andre, MASTELLI Dominique, MAURER Jean-Philippe, MISTLER Anne, OEHLER Serge, PHILIPPS Thibaud, PREVE Jean Paul, RABOT Valentin, RINKEL Marie, ROTH Pierre, SAIDANI Lamjad, SCHAAL Rene, SCHAAL Thierry, SCHAEFFER Jean-Michel, SCHALCK Elsa, SCHANN Gérard, SOULET Benjamin, SPLET Antoine, STEFFEN Joël, STEINMANN Elodie, TERNOY Doris, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, ULRICH Laurent, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WACKERMANN Valerie, WERLEN Jean, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

Abstention



Point 57 à l'ordre du jour :

Signature d'une convention d'appui territoriale à la Stratégie Nationale de Prévention et de lutte contre la Pauvreté à l'échelle métropolitaine.

Résultats du vote (cf. détails page suite) :

Pour : 82 + 3 : Mme STEINMANN, M. LE SCOUEZEC, Mme ZOURGUI (ont rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitaient voter pour).

SERVICE DES ASSEMBLEES

Contre: 0



Signature d'une convention d'appui territoriale à la Stratégie Nationale de Prévention et de lutte contre la Pauvreté à l'échelle métropolitain.

Pour

82

AGHA BABAEI Syamak, BAAS Fabienne, BADER Camille, BALL Christian, BARSEGHIAN Jeanne, BAUR Jacques, BOULALA Bruno, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, BUCHMANN Andree, BULOU Beatrice, CHADLI Yasmina, DAMBACH Danielle, DE VREESE Wilfrid, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FABRE Murielle, FONTANEL Alain, FROEHLY Claude, GEISSMANN Céline, GRAEF-ECKERT Catherine, GUGELMANN Christine, HENRY Martin, HERRY Jonathan, HERZOG Jean Luc, HOERLE Jean-Louis, HOFFSESS Marc, HUMANN Jean, IMBS Pia, JAMPOC-BERTRAND Nathalie, JEAN Anne-Marie, JEROME Martine, JUND Alain, KANNENGIESER Michèle, KESSOURI Annie, KIRCHER Jean-Louis, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, KREYER Céleste, LAFAY Marina, LECKLER Michèle, LIBSIG Guillaume, LOBSTEIN Andre, MACIEJEWSKI Patrick, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MISTLER Anne, OEHLER Serge, PERRIN Pierre, PFRIMMER Philippe, PHILIPPS Thibaud, PREVE Jean Paul, RABOT Valentin, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, RINKEL Marie, ROTH Pierre, SAIDANI Lamjad, SCHAAL Rene, SCHAAL Thierry, SCHANN Gérard, SOULET Benjamin, SPLET Antoine, STEFFEN Joël, TERNOY Doris, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, ULRICH Laurent, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WACKERMANN Valerie, WERLEN Jean, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline

Contre

Abstention



Point 68 à l'ordre du jour :

Conventions d'occupation du Rhenus Sport et du stade de la Meinau.

Résultats du vote (cf. détails page suite) :

Pour : 80 + 2 : M. HOERLE, Mme DUMAY (ont rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitaient voter pour).

Contre: 0

Abstention: 0

SERVICE DES ASSEMBLEES



Conventions d'occupation du Rhenus Sport et du stade de la Meinau.

Pour

80

AGHA BABAEI Syamak, BAAS Fabienne, BADER Camille, BALL Christian, BARSEGHIAN Jeanne, BAUR Jacques, BOULALA Bruno, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, BUCHMANN Andree, BULOU Beatrice, CHADLI Yasmina, DAMBACH Danielle, DE VREESE Wilfrid, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FABRE Murielle, FONTANEL Alain, FROEHLY Claude, GEISSMANN Céline, GRAEF-ECKERT Catherine, GUGELMANN Christine, HERRY Jonathan, HERZOG Jean Luc, HOFFSESS Marc, HUMANN Jean, IMBS Pia, JAMPOC-BERTRAND Nathalie, JEAN Anne-Marie, JEROME Martine, JUND Alain, KANNENGIESER Michèle, KESSOURI Annie, KIRCHER Jean-Louis, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, KREYER Céleste, LAFAY Marina, LE SCOUEZEC Gildas, LECKLER Michèle, LIBSIG Guillaume, LOBSTEIN Andre, MACIEJEWSKI Patrick, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MISTLER Anne, PERRIN Pierre, PFRIMMER Philippe, PHILIPPS Thibaud, RABOT Valentin, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RINKEL Marie, ROTH Pierre, SAIDANI Lamjad, SCHAAL Rene, SCHAAL Thierry, SCHAETZEL Francoise, SCHANN Gérard, SCHULER Georges, SOULET Benjamin, SPLET Antoine, STEFFEN Joël, STEINMANN Elodie, TERNOY Doris, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, ULRICH Laurent, VETTER Jean-Philippe, WACKERMANN Valerie, WERLEN Jean, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

Abstention



Point 69 à l'ordre du jour :

Soutien aux clubs et manifestations sportives de haut niveau.

Résultats du vote (cf. détails page suite) :

Pour : 77 + 4 : M. AGHA BABAEI, M. SOULET, Mme KANNENGIESER, M. BADER (ont rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitaient voter pour).

Contre: 0

Abstention: 0

SERVICE DES ASSEMBLEES



Soutien aux clubs et manifestations sportives de haut niveau.

Pour

77

BALL Christian, BAUR Jacques, BOULALA Bruno, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, BUCHMANN Andree, BULOU Beatrice, CHADLI Yasmina, DAMBACH Danielle, DE VREESE Wilfrid, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DREYSSE Marie-Dominique, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FABRE Murielle, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GRAEF-ECKERT Catherine, GUGELMANN Christine, HENRY Martin, HERRY Jonathan, HERZOG Jean Luc, HOERLE Jean-Louis, HOFFSESS Marc, HUMANN Jean, IMBS Pia, JAMPOC-BERTRAND Nathalie, JEAN Anne-Marie, JEROME Martine, JUND Alain, KESSOURI Annie, KIRCHER Jean-Louis, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, KREYER Céleste, LAFAY Marina, LE SCOUEZEC Gildas, LECKLER Michèle, LIBSIG Guillaume, LOBSTEIN Andre, MACIEJEWSKI Patrick, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MISTLER Anne, OEHLER Serge, OZENNE Pierre, PERRIN Pierre, PFRIMMER Philippe, PHILIPPS Thibaud, PREVE Jean Paul, RABOT Valentin, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAAL Rene, SCHAAL Thierry, SCHAETZEL Francoise, SCHALCK Elsa, SCHANN Gérard, SPLET Antoine, STEFFEN Joël, STEINMANN Elodie, TERNOY Doris, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, ULRICH Laurent, VETTER Jean-Philippe, WACKERMANN Valerie, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

Abstention